

# Marais de Gensac

## Commune de Gensac-la-Pallue



# Diagnostic écologique

Septembre 2013

**CHARENTE**  
LE DÉPARTEMENT



Secteur  
Expertises & Inventaires

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
<b>1. Méthodologie.....</b>	<b>5</b>
1.1. La flore et les habitats.....	5
1.2. La faune.....	5
<b>2. Résultats.....</b>	<b>8</b>
2.1. La flore et les habitats.....	8
2.1.1. Description et état de conservation des habitats.....	11
2.1.1.1. Les habitats aquatiques.....	11
2.1.1.2. Les habitats herbacés.....	13
2.1.1.3. Les habitats arbustifs.....	19
2.1.1.4. Les habitats arborés.....	20
2.2. La faune.....	24
2.2.1. Mammifères.....	24
2.2.2. Oiseaux.....	25
2.2.3. Reptiles.....	27
2.2.4. Amphibiens.....	27
2.2.5. Invertébrés.....	28
2.2.5.1. Lépidoptères rhopalocères.....	28
2.2.5.2. Odonates.....	28
2.2.5.3. Orthoptères.....	29
2.2.5.4. Autres invertébrés.....	30
<b>3. Les éléments du patrimoine naturel.....</b>	<b>31</b>
3.1. Habitats patrimoniaux.....	31
3.2. Flore remarquable.....	31
3.3. Faune remarquable.....	40
3.4. Exigences écologiques et état de conservation des habitats et des espèces patrimoniales.....	53
3.4.1. Habitats.....	53
3.4.2. Espèces.....	55
3.4.2.1. Espèces végétales.....	55
3.4.2.2. Espèces animales.....	57
3.4.2.2.1. Mammifères.....	57
3.4.2.2.2. Oiseaux.....	64
3.4.2.2.3. Reptiles.....	72
3.4.2.2.4. Amphibiens.....	74
3.4.2.2.5. Insectes.....	75
3.4.3. Espèces disparues.....	81
<b>4. Orientations de gestion.....</b>	<b>82</b>
4.1. Rappel des enjeux.....	82
4.2. Objectifs à long terme.....	83
4.3. Objectifs opérationnels.....	84
4.3.1. Actions de restauration et de gestion.....	84
4.3.2. Actions de valorisation.....	85
CONCLUSION.....	85
BIBLIOGRAPHIE.....	86

## INTRODUCTION

Le Département de la Charente s'est lancé dans la politique départementale des Espaces Naturels depuis 2009. Elle a pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels par la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et de valorisation des espaces naturels sensibles.

En 2012, Le Département a confié à l'association Charente Nature la réalisation d'un diagnostic écologique du site "Marais de Gensac", situé sur la commune de Gensac-La-Pallue (voir carte n°1 page suivante).

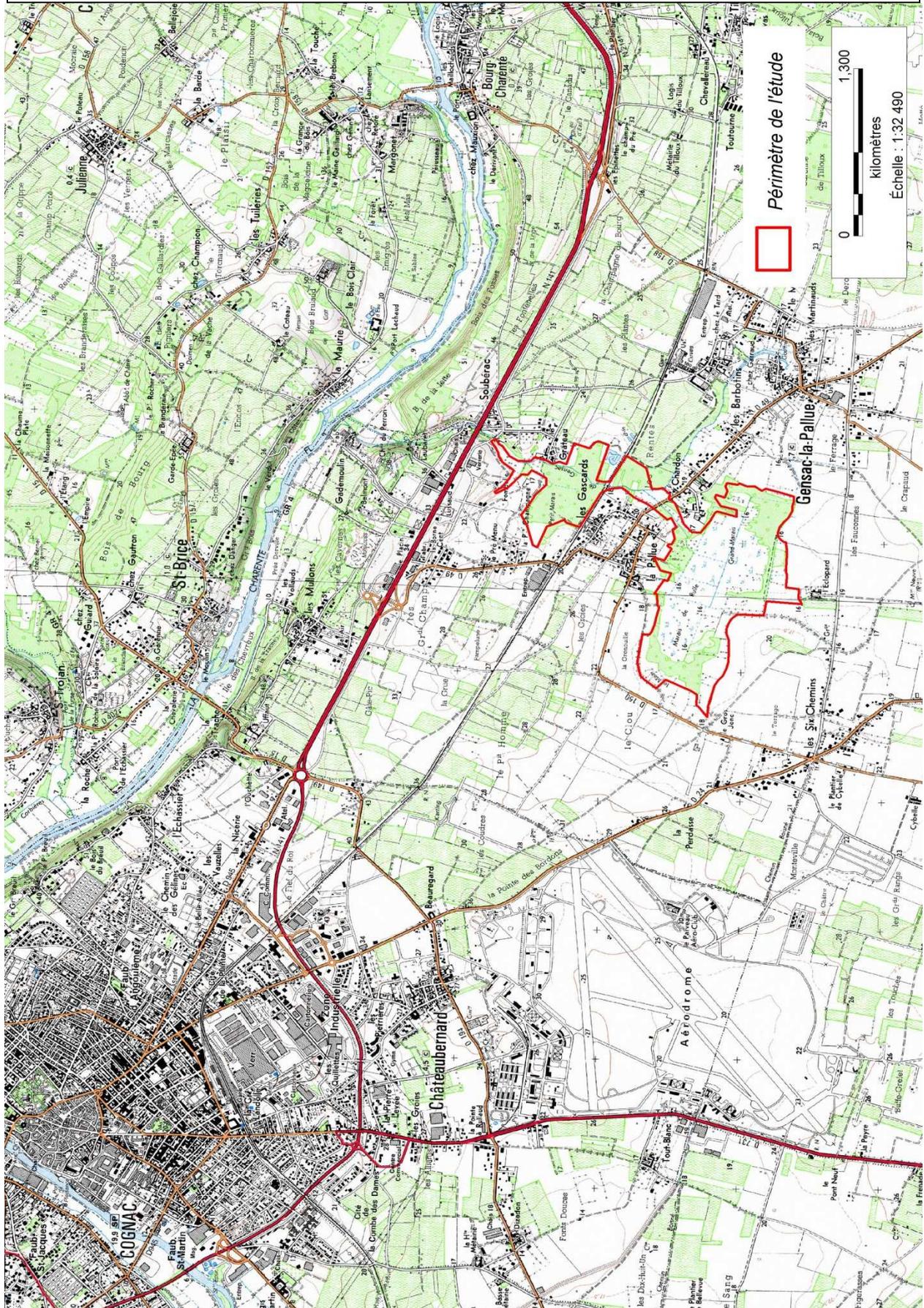
A mi-chemin entre Cognac et Jarnac, sur le rebord nord des terres viticoles de la Champagne charentaise, le marais de Gensac occupe, au sein des calcaires crétacés, une cuvette de 16 mètres d'altitude moyenne dont le drainage, très faible, n'est assuré que par le vallon de la rivière "Ri de Gensac" qui assure une connexion hydraulique et un corridor, pour la faune, avec le fleuve Charente situé juste au nord.

Contrastant avec l'intense exploitation des espaces agricoles environnants, le marais doit à la forte hydromorphie de son sol tourbeux, gorgé d'eau durant une grande partie de l'année, d'avoir conservé l'essentiel de ses habitats naturels. Le centre de la cuvette est occupé par une roselière mixte à Phragmite et Marisque qui, avec plusieurs dizaines d'hectares, est la plus vaste du département de la Charente et l'une des plus grandes au niveau régional ; à un niveau légèrement supérieur, sur le pourtour de la dépression, des boisements alluviaux occupent la périphérie du marais et s'étendent le long du Ri, formant un massif boisé assez important au niveau du "Petit Marais".

Ce marais, connu de longue date par les naturalistes locaux, a fait l'objet d'une inscription à l'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) dans les années 80, sous le numéro 81 – Marais de Gensac. Il est également inclus dans le périmètre du site Natura 2000 FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents », dont le Document d'Objectifs a été validé en 2010.

Le rapport suivant présente l'inventaire écologique mené sur l'ensemble du Marais de Gensac-la-Pallue, entre mai 2012 et septembre 2013. Il dresse les caractéristiques du site en termes d'espèces animales et végétales et en termes phytosociologiques (groupements végétaux et notion d'habitat notamment). Il met ensuite en évidence les éléments patrimoniaux identifiés lors des inventaires de terrain, au regard des connaissances les plus récentes et de la législation en vigueur. Une deuxième partie présente les exigences écologiques de ce patrimoine naturel, prélude à la définition des aménagements et de la gestion nécessaire pour conserver, voire améliorer la diversité biologique du site. Enfin, la dernière partie définit, dans les grandes lignes, les orientations de la gestion à mener pour la préservation du site.

# CARTE N°1 – LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE



## 1. Méthodologie

### 1.1. La flore et les habitats

D'une manière générale, la détermination d'un habitat s'effectue selon la méthode des relevés phytosociologiques qui découle des travaux de Braun-Blanquet (1964). Elle est décrite notamment dans BOURNERIAS (1979). Sur une **surface homogène de végétation**, on relève l'ensemble des espèces présentes en les affectant d'un coefficient semi-quantitatif d'abondance – dominance.

Chaque relevé conduit alors à définir, par sa composition, une association de plantes regroupées en **Alliance**, les alliances en **Ordres** et les ordres en **Classes**. Au niveau d'analyse qui nous intéresse, nous nous arrêtons au niveau de l'alliance. Les taxons plus affinés font encore l'objet d'études et, outre cette incertitude, n'apporteraient rien aux conclusions que ce travail nous amène à faire.

2 séries de relevés ont été réalisées à différentes périodes de floraison, afin de définir les cortèges végétaux les plus complets possibles, en différents points de la zone d'étude. En parallèle, les habitats ont été cartographiés sur le terrain à l'aide de photos aériennes récentes puis numérisés à l'aide du logiciel MapInfo.

Les prospections de terrains (5 sorties) se sont déroulées entre mai 2012 et août 2013.

### 1.2. La faune

Les prospections de terrain (24 sorties) ont été menées par des spécialistes des espèces étudiées.

- **Les Mammifères autres que les chiroptères**

Concernant les mammifères, les recherches de terrain ont porté sur la recherche de crottes, empreintes, restes de repas, grattis, ainsi que l'observation directe d'individus.

- **Les Chiroptères**

La méthode utilisée ici est celle de la détection acoustique des ultrasons, à l'aide de détecteurs perfectionnés équipés à la fois du système hétérodyne et de l'expansion de temps (Petersson D240X). Ces appareils permettent la détermination de la plupart des espèces de chauves-souris connues dans la région et, en cas de doute, des enregistrements des émissions d'ultrasons sont effectués grâce à un enregistreur numérique et analysés à l'aide du logiciel Batsound.

3 sorties ont été réalisées sur différents secteurs du marais, du crépuscule jusqu'à 2h du matin, par des soirées sans vent et sans précipitations.

Cette technique permet de mettre en évidence la présence et la densité des contacts de différentes espèces de chauves-souris et de définir leur activité (chasse, vol de transit). Par contre, si cette méthode permet de supposer la présence de colonies estivales par l'importance des densités de contacts, elle ne permet pas de localiser les éventuelles colonies. De plus, certaines espèces sont difficiles à capter du fait de leurs habitudes de chasse : elles capturent des insectes en milieu très fermé (fourrés denses, canopée...) et

utilisent, pour cela, des signaux ultrasons à très faible portée (1 à 2 m), ce qui ne facilite pas les observations sur le terrain.

- **Les Oiseaux**

Dans l'optique du suivi de l'avifaune, mais également dans un souci d'harmonisation et de comparaison des résultats, nous avons privilégié une méthode de recensement standardisée, à savoir la méthode des IPA (Indices Ponctuels d'Abondance).

Les Indices Ponctuels d'Abondance correspondent à une méthode indiciaire mise au point en 1970 par Blondel, Ferry et Frochot, ayant pour intérêt de quantifier l'abondance des oiseaux forestiers nicheurs, avec la possibilité d'être étendue à d'autres habitats (bosquets, milieux cultivés, bords de rivières...). Elle consiste à identifier et dénombrer les oiseaux de toutes espèces vus ou entendus depuis un point fixe, lors de temps d'écoute de 10 minutes chacun, réalisés en période de nidification.

Un réseau de 11 points d'écoute a donc été mis en place sur l'ensemble de la zone d'étude. Chaque point d'écoute a ensuite fait l'objet d'un relevé de 10 min, 6 fois entre mai et juillet 2012 (18/05 ; 01/06 ; 08/06 ; 10/06 ; 22/06 ; 29/06), du lever du jour jusqu'à 11 h du matin, lors de matinées favorables (peu de vent, température douce et sans précipitations).

Bien sûr, toutes les espèces observées en dehors des IPA ont été également notées.

Des sorties de terrain ont également été réalisées à l'automne 2012 (passages migratoires postnuptiaux), durant l'hiver 2012-2013 (hivernage) et au printemps 2013 (passages migratoires prénuptiaux).

- **Les Reptiles**

Les lézards et serpents ont été recherchés le long des haies, sur les talus, et sur les chemins en matinée sur les lisières de préférence orientée à l'est (soleil levant) par beau temps, afin de repérer les individus en thermorégulation matinale. Certaines espèces aux mœurs aquatiques ont également été recherchées dans ou près de l'eau, notamment la Cistude d'Europe.

- **Les Amphibiens**

Pour les anoues, les recherches ont principalement porté sur l'écoute des chants nuptiaux des mâles au niveau des différents points d'eau de la zone d'étude, ainsi que sur la recherche des pontes. Concernant les urodèles, les recherches ont été effectuées à vue et de nuit dans les milieux aquatiques à l'aide de lampes.

- **Les Insectes**

Cet ordre faunistique est extrêmement vaste, c'est pourquoi nous ne nous sommes intéressés qu'aux familles facilement identifiables sur le terrain, à savoir : les Odonates, les Lépidoptères rhopalocères, les Orthoptères et les Coléoptères. D'autres espèces d'invertébrés ont également été observées au cours des prospections, mais sans recherches spécifiques. La période de recherche s'est déroulée du 14 juin 2012 au 08 août 2013 (5 sorties de terrain).

### Les Odonates

Les passages ont été réalisés sur le site lors de journées ensoleillées et sans vent, aux heures les plus chaudes (11h – 16h). Tous les milieux aquatiques ont été prospectés. Les imagos ont été identifiés à vue ou après capture au filet, avec relâcher sur place. Les exuvies découvertes ont été récoltées pour analyse.

### Les Lépidoptères rhopalocères

Les passages ont été effectués sur le marais et ses alentours proches. La détermination des adultes a été faite à vue ou après capture au filet, avec relâcher sur place. Les visites ont eu lieu aux heures chaudes, par des journées ensoleillées et sans vent.

### Les Orthoptères

Les passages ont été effectués sur le marais et ses alentours proches. La détermination des adultes a été faite à vue ou après capture au filet, avec relâcher sur place, ainsi que grâce à l'écoute des stridulations des mâles. Les visites ont eu lieu aux heures chaudes et au crépuscule, par des journées ensoleillées et sans vent. Nous avons également utilisé les détecteurs d'ultrasons pour certaines espèces.

### Les Coléoptères

En raison de l'importance de cette famille et de la difficulté de détermination de certaines espèces, la recherche des coléoptères a été limitée aux espèces patrimoniales. Effectuées par observation directe et indirecte des adultes (restes de repas d'insectivores – mandibules, élytres...), les prospections ont eu lieu, suivant les espèces, aux heures chaudes ou au crépuscule.



*Naturalistes en prospection*

## 2. Résultats

Ce chapitre dresse le résultat des inventaires de terrain menés sur le site, avec la liste commentée des espèces animales et végétales observées. Une analyse du patrimoine naturel identifié est réalisée dans le chapitre suivant.

### 2.1. La flore et les habitats

Le tableau suivant récapitule les **12 habitats** définis dans la nomenclature internationale CORINE BIOTOPE identifiés sur les différents secteurs de la zone d'étude. Parmi eux, on notera la présence de **6 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 considérés comme prioritaires** (voir carte n°2 page suivante).

- **Tableau n°1 : les habitats**

*COR = Code CORINE biotope*

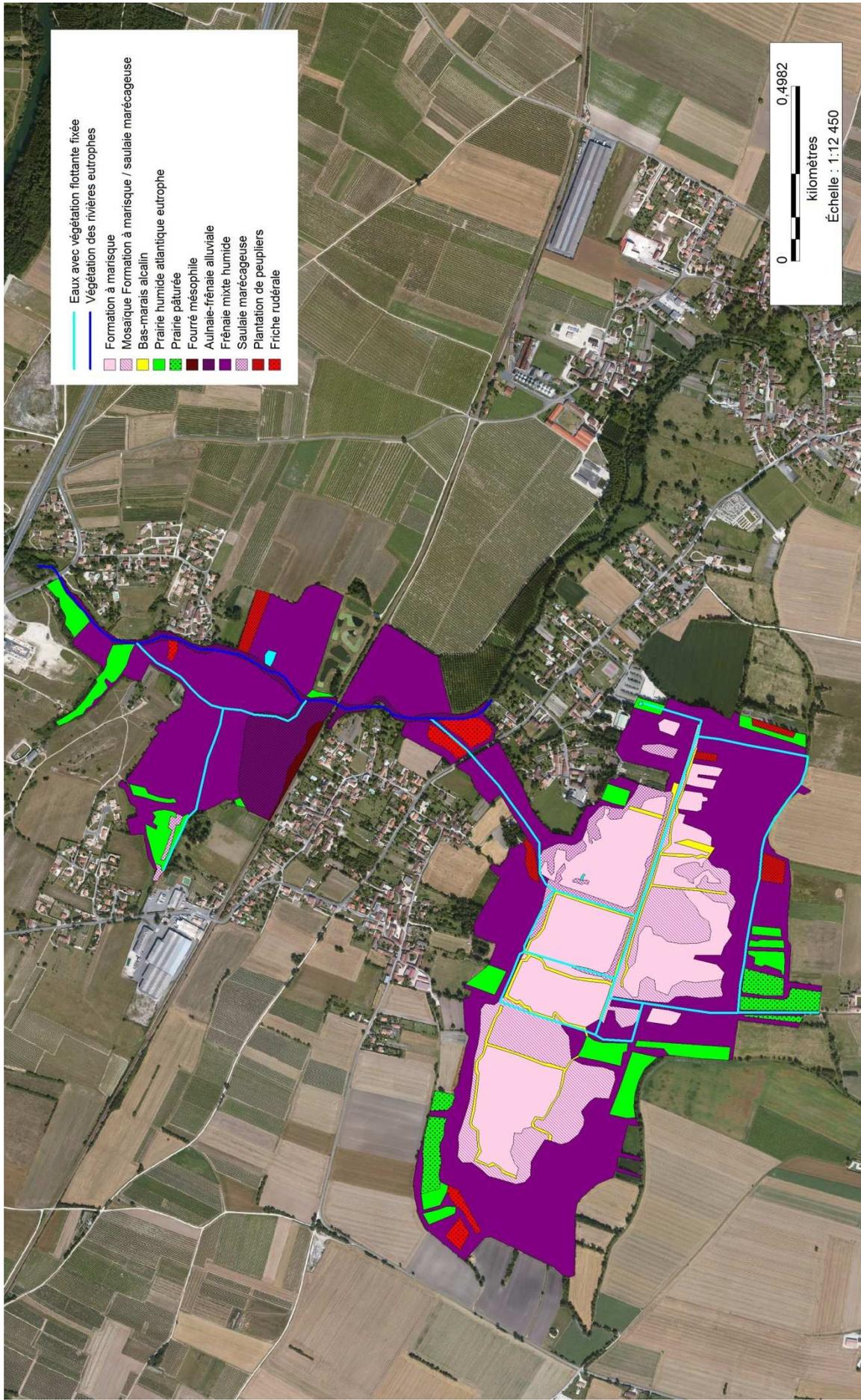
*N2000 = code Natura 2000 (\* signifie que l'habitat est considéré comme prioritaire)*

*VPR = Valeur patrimoniale régionale : \* faible, \*\* moyenne, \*\*\* assez élevée, \*\*\*\* élevée, \*\*\*\*\* très élevée*

Habitat (groupement végétal)	Nomenclature phytosociologique (niveau ordre ou alliance)	COR	N2000	VPR
Eaux avec végétation flottante fixée	NYMPHAEION ALBAE	22.43	3150	*****
Végétation des rivières eutrophes	BATRACHION FLUITANTIS	24.44	3260	**
Formation à marisque	MAGNOCARICION ELATAE	53.31	7210*	*****
Bas-marais alcalin	HYDROCOTYLO VULGARIS-SCHOENION NIGRICANTIS	54.21	7230	****
Prairie humide atlantique eutrophe	BROMION RACEMOSI	37.21		***
Prairie pâturée	CYNOSURION CRISTATI	38.11		*
Fourré mésophile	PRUNO SPINOSAE-RUBION RADULAE	31.81		*
Aulnaie-frênaie alluviale	ALNENION GLUTINOSO-INCANAE	44.33	91E0*	***
Frênaie mixte humide	ULMENION MINORIS	44.42	91F0	*
Saulaies marécageuses	SALICION CINEREAEE	44.92		****
Plantations de peupliers		83.321		*
Friches rudérales	ARCTION LAPPAE	87.1		*

**CARTE N°2**

**CARTOGRAPHIE DES HABITATS**



### 2.1.1. Description et état de conservation des habitats

Nous allons, dans ce chapitre, décrire les différents habitats recensés sur la zone d'étude, ainsi que les cortèges floristiques observés. Une estimation de l'état de conservation global des habitats patrimoniaux a également été réalisée. **Les espèces végétales patrimoniales sont notées en gras.** Les espèces introduites sont soulignées.

#### 2.1.1.1. *Les habitats aquatiques*

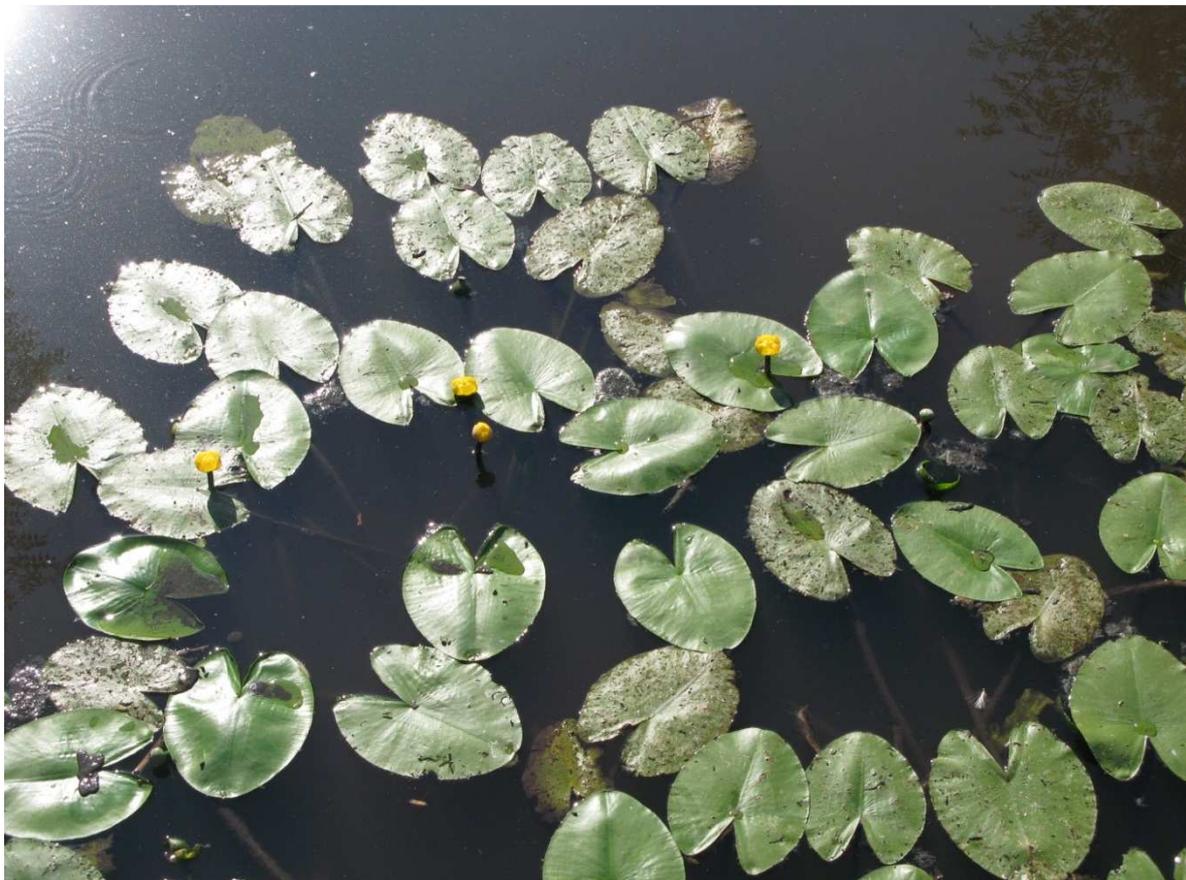
##### **Eaux avec végétation flottante fixée**

Code Corine : 22.43

Code Natura 2000 : 3150

Il s'agit des eaux stagnantes ou très faiblement courantes qui occupent les fossés et canaux du marais et les mares. Elles sont, ici, très peu végétalisées et seul le nénuphar jaune forme quelques herbiers aquatiques ici et là. On notera également la présence d'une petite station de Potamot coloré, espèce patrimoniale en Poitou-Charentes, dans un fossé bordant le nord du marais. Nous avons relevé :

- |                         |                                     |
|-------------------------|-------------------------------------|
| - <u>Nénuphar blanc</u> | <u><i>Nymphaea alba</i></u>         |
| - Nénuphar jaune        | <i>Nuphar lutea</i>                 |
| - <b>Potamot coloré</b> | <b><i>Potamogeton coloratus</i></b> |
| - Renoncule aquatique   | <i>Ranunculus aquatilis</i>         |



*Herbier à Nénuphar jaune, dans le canal principal du marais*

L'état de conservation de cet habitat aquatique est plutôt moyen dans le marais de Gensac, puisque généralement les milieux aquatiques des tourbières alcalines sont plutôt riches en herbiers aquatiques, ce qui n'est pas le cas ici.

### **Végétation des rivières eutrophes**

Code Corine : 24.44

Code Natura 2000 : 3260

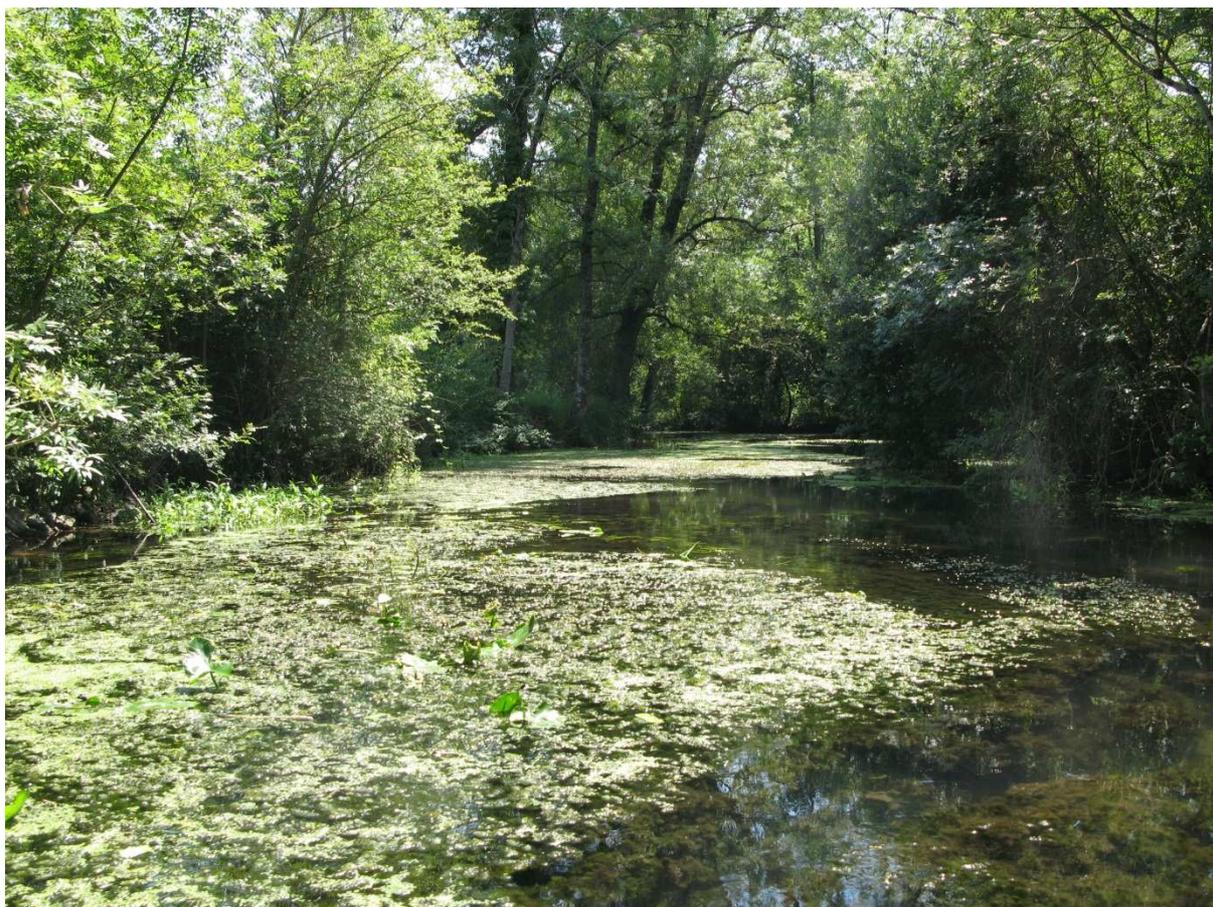
Ce sont les herbiers qui se développent dans les eaux courantes du Ri de Gensac. Malgré un cortège végétal diversifié, on constate que les espèces dominantes sont ici des plantes introduites à caractère invasif (Jussie, Myriophylle du Brésil, Lagarosiphon), qui profitent de l'envasement de certains secteurs pour se développer. Cet habitat aquatique est important car il sert de refuge à de nombreuses espèces animales (poissons, crustacés, larves d'insectes) et de corridor pour la faune et la flore aquatique, reliant le marais au fleuve Charente. Nous avons relevé :

#### Secteurs à courant rapide :

- |                          |                                |
|--------------------------|--------------------------------|
| - Callitriche            | <i>Callitriche hamulata</i>    |
| - Cresson de fontaine    | <i>Nasturtium officinale</i>   |
| - Fontinale              | <i>Fontinalis antipyretica</i> |
| - Lentille à trois lobes | <i>Lemna trisulca</i>          |
| - Myriophylle en épi     | <i>Myriophyllum spicatum</i>   |
| - Potamot crépu          | <i>Potamogeton crispus</i>     |

#### Secteurs à faible courant, vases :

- |                                |                                      |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| - <u>Jussie</u>                | <u><i>Ludwigia peploides</i></u>     |
| - <u>Lagarosiphon</u>          | <u><i>Lagarosiphon major</i></u>     |
| - Myosotis des marais          | <i>Myosotis scorpioides</i>          |
| - <u>Myriophylle du Brésil</u> | <u><i>Myriophyllum aquaticum</i></u> |
| - Nénuphar jaune               | <i>Nuphar lutea</i>                  |
| - Petite lentille d'eau        | <i>Lemna minor</i>                   |
| - Rorripa amphibie             | <i>Rorripa amphibia</i>              |



*Herbiers aquatiques sur le Ri de Gensac, dans un secteur à faible courant*

L'état de conservation de cet habitat sur le Ri de Gensac est plutôt moyen, avec un envasement assez important et la présence de 3 espèces végétales introduites et invasives : la Jussie, le Myriophylle du Brésil et le Lagarosiphon.

#### *2.1.1.2. Les habitats herbacés*

### **Prairies humides atlantiques eutrophes**

Code Corine : 37.21

Les prairies humides sont ici présentes sur le pourtour du marais. Ces parcelles sont généralement fauchées annuellement. Le cortège végétal y est riche et diversifié et l'on peut y observer de nombreux insectes. On notera la présence d'une station de Fritillaire pintade et d'Orchis à fleurs lâches, espèces végétales patrimoniales, dans la parcelle au sud du Marais de Rulle. Nous avons relevé :

- |                       |                              |
|-----------------------|------------------------------|
| - Avoine élevée       | <i>Arrhenatherum elatius</i> |
| - Brachypode penné    | <i>Brachypodium pinnatum</i> |
| - Cardamine des prés  | <i>Cardamine pratensis</i>   |
| - Centaurée jacée     | <i>Centaurea gr jacea</i>    |
| - Cirse découpé       | <i>Cirsium dissectum</i>     |
| - Colchique d'automne | <i>Colchicum autumnale</i>   |
| - Dactyle aggloméré   | <i>Dactylis glomerata</i>    |

- |                                 |                                     |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| - Euphorbe velue                | <i>Euphorbia villosa</i>            |
| - Fenouil des chevaux           | <i>Silaum silaus</i>                |
| - <b>Fritillaire pintade</b>    | <b><i>Fritillaria meleagris</i></b> |
| - Gaillet jaune                 | <i>Galium verum</i>                 |
| - Gesse des prés                | <i>Lathyrus pratense</i>            |
| - Laîche hérissée               | <i>Carex hirta</i>                  |
| - Lotier des marais             | <i>Lotus uliginosus</i>             |
| - Marguerite commune            | <i>Leucanthemum vulgare</i>         |
| - Oseille des prés              | <i>Rumex acetosa</i>                |
| - <b>Orchis à fleurs lâches</b> | <b><i>Anacamptis laxiflora</i></b>  |
| - Orchis pyramidal              | <i>Anacamptis pyramidalis</i>       |
| - Plantain lancéolé             | <i>Plantago lanceolata</i>          |
| - Potentille rampante           | <i>Potentilla reptans</i>           |
| - Renoncule âcre                | <i>Ranunculus acris</i>             |
| - Séneçon jacobée               | <i>Senecio jacobaea</i>             |
| - Trèfle des prés               | <i>Trifolium pratense</i>           |
| - Vesce cracca                  | <i>Vicia cracca</i>                 |
| - Vesce cultivée                | <i>Vicia sativa</i>                 |
| - Vesce hirsute                 | <i>Vicia hirsuta</i>                |



*Prairie humide au sud du Marais de Rulle, en juin 2012*

Les quelques prairies humides du site présentent un bon état global de conservation, avec un cortège végétal diversifié et la présence de plantes patrimoniales (fritillaire et orchidées).

Malgré des recherches spécifiques et des milieux favorables, nous n'avons pas observé le Cuivré des marais ni le Damier de la succise, papillons protégés en France. On notera que certaines parcelles occupées par ce type de prairie semblent abandonnées, notamment en périphérie du Petit Marais.

### **Prairies pâturées**

Code Corine : 38.11

Il existe quelques parcelles de prairies pâturées dans la partie sud de la zone d'étude, en périphérie du Marais de Rulle. Elles sont ici occupées par des chevaux. Pâturées de façon assez intensive, le cortège végétal y est assez pauvre, constitué principalement de graminées et de petites plantes supportant un broutage et piétinement important. Toutes ces espèces sont communes. Nous avons relevé :

- |                        |                               |
|------------------------|-------------------------------|
| - Cardamine des prés   | <i>Cardamine pratensis</i>    |
| - Chiendent des chiens | <i>Lolium perenne</i>         |
| - Grand plantain       | <i>Plantago major</i>         |
| - Pâquerette           | <i>Bellis perennis</i>        |
| - Pâturin annuel       | <i>Poa annua</i>              |
| - Pissenlit            | <i>Taraxacum gr ruderalia</i> |
| - Renoncule rampante   | <i>Ranunculus repens</i>      |
| - Trèfle rampant       | <i>Trifolium repens</i>       |

...



*Prairie pâturée, au nord du Marais de Rulle*

## Bas-marais alcalin

Code Corine : 54.21

Code Natura 2000 : 7230

Cet habitat herbacé ouvert, qui se développe sur des sols tourbeux alcalins engorgés en période hivernale, n'est présent sur le site que dans le Grand Marais et le Marais de Rulle, où il occupe les layons entretenus. Il s'agit d'un milieu très rare en Poitou-Charentes, qui abrite des espèces végétales souvent patrimoniales, avec une écologie particulière. 2 plantes bénéficiant d'un statut de protection régionale ont été observées au sein de cet habitat dans le Marais de Gensac : l'Orchis des marais et la Gesse des marais. Nous avons relevé :

- Agrostis stolonifère	<i>Agrostis stolonifera</i>
- Baldellie fausse-renoncule	<i>Baldellia ranunculoides</i>
- Chanvre d'eau	<i>Lycopus europaeus</i>
- Chouin noirâtre	<i>Schoenus nigricans</i>
- Cirse découpé	<i>Cirsium dissectum</i>
- Consoude officinale	<i>Symphytum officinale</i>
- Ecuelle d'eau	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>
- Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>
- Euphorbe velue	<i>Euphorbia villosa</i>
- Flûteau lancéolé	<i>Alisma lanceolatum</i>
- Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i>
- <b>Germandrée des marais</b>	<b><i>Teucrium scordium</i></b>
- <b>Gesse des marais</b>	<b><i>Lathyrus palustris</i></b>
- Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>
- Jonc noueux	<i>Juncus subnodulosus</i>
- Laîche à beaux fruits	<i>Carex lepidocarpa</i>
- Laîche bleuâtre	<i>Carex panicea</i>
- Laîche espacée	<i>Carex distans</i>
- <b>Laîche noire</b>	<b><i>Carex nigra</i></b>
- Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
- Lysimaque vulgaire	<i>Lysimachia vulgaris</i>
- Marisque	<i>Cladium marsicus</i>
- Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>
- Molinie bleue	<i>Molinia caerulea</i>
- Myosotis des marais	<i>Myosotis scorpioides</i>
- <b>Orchis des marais</b>	<b><i>Anacamptis palustris</i></b>
- Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum</i>
- Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>
- Renoncule flammette	<i>Ranunculus flammula</i>
- Roseau	<i>Phragmites australis</i>
- Salicaire	<i>Lythrum salicaria</i>
- Samole de Valérand	<i>Samolus valerandi</i>
- Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>
- Véronique à écussons	<i>Veronica scutellata</i>
- Véronique aquatique	<i>Veronica anagallis-aquatica</i>



Vue printanière d'un layon occupé par un bas-marais alcalin

L'état de conservation du bas-marais alcalin est globalement satisfaisant, avec un cortège végétal diversifié et bien caractérisé par un certain nombre d'espèces indicatrices, avec notamment l'Orchis des marais et la Gesse des marais. Néanmoins, les surfaces occupées par ce milieu restent faibles et nécessiteraient d'être augmentées.

### **Formation à Marisque**

Code Corine : 53.31

Code Natura 2000 : 7210\* (habitat prioritaire)

Cet habitat occupe une grande partie du Grand Marais et du Marais de Rulle. Il s'agit d'une végétation herbacée haute et dense, dominée par le Marisque (appelé localement "rouche"). Le cortège végétal y est peu diversifié, puisque le Marisque occupe la quasi-totalité de l'espace disponible, étouffant la végétation basse héliophile que l'on peut observer dans les layons. On observe, néanmoins, une colonisation progressive de cet habitat par des espèces ligneuses comme le Saule cendré, la Bourdaine et le Frêne commun, témoignant d'une dynamique de boisement qui risque à terme d'occuper tout l'espace disponible en cas d'absence de gestion. On notera la présence d'un faciès à roseaux dans le Marais de Rulle, signe d'un engorgement plus prononcé. Nous avons observé :

- |                |                             |
|----------------|-----------------------------|
| - Baldingère   | <i>Phalaris arundinacea</i> |
| - Bourdaine    | <i>Frangula dodonei</i>     |
| - Frêne commun | <i>Fraxinus excelsior</i>   |

- Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
- Marisque	<i>Cladium mariscus</i>
- Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>
- Roseau	<i>Phragmites australis</i>
- Saule cendré	<i>Salix atrocinerea</i>
- <b>Scirpe faux-jonc</b>	<b><i>Scirpus holoschoenus</i></b>
- Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>



*Faciès à roseaux de la formation à Marisque – Marais de Rulle*

L'état de conservation de la formation à Marisque du Marais de Gensac est globalement assez moyen, avec une fermeture assez prononcée par endroits. Cette dégradation progressive est, ici, liée à l'absence de gestion sur le site. On notera que c'est dans ce milieu que niche le Busard des roseaux, rapace très rare en Poitou-Charentes.

### **Friches rudérales**

Code Corine : 87.1

Cet habitat, qui ne présente que peu d'intérêt biologique, n'est présent que çà et là sur la zone d'étude. Il s'agit d'un milieu herbacé issu de l'abandon des cultures, avec beaucoup d'espèces rudérales et des ronces qui commencent à envahir certaines parcelles. Cet habitat est présent dans le nord du Marais de Rulle.

### 2.1.1.3. Les habitats arbustifs

#### **Fourrés médio-européens sur sol fertile**

Code Corine : 31.81

Cet habitat est peu présent sur la zone d'étude, où il se développe de façon ponctuelle en bordure de chemins ou de parcelles abandonnées. Il s'agit de fourrés plus ou moins denses dominés par les ronces et les prunelliers. Ce milieu ne présente, ici, pas d'intérêt biologique majeur, mais il sert néanmoins de refuge pour de nombreuses espèces animales communes.

#### **Saulaies marécageuses**

Code Corine : 44.92

Cet habitat arbustif se développe dans les zones humides. Il est dominé généralement par les saules et préfigure le boisement alluvial à frênes à venir. Sur la zone d'étude, il est présent au sein du Grand Marais et du Marais de Rulle, où il se développe en bordure des canaux et par îlots au sein de la formation à Marisques, qu'il envahie progressivement. Nous avons relevé :

- |                    |                           |
|--------------------|---------------------------|
| - Bourdaine        | <i>Frangula dodonei</i>   |
| - Frêne commun     | <i>Fraxinus excelsior</i> |
| - Peuplier tremble | <i>Populus tremula</i>    |
| - Saule cendré     | <i>Salix atrocinerea</i>  |



*Saulaie arbustive en bordure de canal, dans le Grand Marais*

L'état de conservation de cet habitat est ici globalement bon, mais il colonise de façon importante la formation à Marisques du marais, risquant de provoquer à terme sa disparition.

#### 2.1.1.4. Les habitats arborés

##### **Aulnaie-Frênaie alluviale**

Code Corine : 44.33

Code Natura 2000 : 91E0\* (habitat prioritaire)

Ce boisement se développe dans les parties les plus humides de la zone d'étude, surtout en bordure immédiate du Ri de Gensac, et dans la partie sud du Petit Marais. Il est surtout caractérisé par la présence de l'Aulne glutineux, en mélange avec le Frêne commun. La strate herbacée y est dense et diversifiée. Nous avons observé :

- Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>
- Bourdaine	<i>Frangula dodonei</i>
- Brachypode des bois	<i>Brachypodium sylvaticum</i>
- Cardamine des prés	<i>Cardamine pratensis</i>
- Euphorbe velue	<i>Euphorbia villosa</i>
- <b>Fougère des marais</b>	<b><i>Thelypteris palustris</i></b>
- Frêne à feuilles étroites	<i>Fraxinus angustifolia</i>
- Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
- Iris des marais	<i>Iris pseudacorus</i>
- Laîche faux-souchet	<i>Carex pseudocyperus</i>
- Laîche pendante	<i>Carex pendula</i>
- Lierre	<i>Hedera helix</i>
- Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
- Lysimachie nummulaire	<i>Lysimachia nummularia</i>
- Millepertuis à 4 angles	<i>Hypericum tetrapterum</i>
- Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>
- Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>
- Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i>
- Populage des marais	<i>Caltha palustris</i>
- Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>
- Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
- Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>
- Scrophulaire aquatique	<i>Scrophularia auriculata</i>
- Viorne aubier	<i>Viburnum opulus</i>



Aspect estival de l'Aulnaie-frênaie – berges du Ri de Gensac

L'état de conservation de ces boisements sur la zone d'étude est globalement bon, avec la présence de vieux arbres et une strate herbacée dense et diversifiée. On notera la présence de la Rosalie des Alpes, coléoptère protégé au niveau européen, qui se développe dans le bois mort des vieux frênes et celle d'une petite station de Fougère des marais, au nord du Grand Marais.

#### **Frênaie mixte humide**

Code Corine : 44.42

Code Natura 2000 : 91F0

Ce boisement ressemble beaucoup au précédent, mais il se développe sur des sols moins engorgés, notamment en période estivale. Il est notamment caractérisé par l'absence de l'Aulne glutineux et la présence d'essences que l'on trouve aussi en milieu sec, comme l'Aubépine monogyne, le Cornouiller sanguin ou le Chêne pédonculé. Nous avons relevé :

- |                       |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| - Arum d'Italie       | <i>Arum italicum</i>           |
| - Aubépine monogyne   | <i>Crataegus monogyna</i>      |
| - Brachypode des bois | <i>Brachypodium sylvaticum</i> |
| - Cardamine des prés  | <i>Cardamine pratensis</i>     |
| - Chêne pédonculé     | <i>Quercus robur</i>           |
| - Cornouiller sanguin | <i>Cornus sanguinea</i>        |
| - Euphorbe velue      | <i>Euphorbia villosa</i>       |

- Frêne à feuilles étroites	<i>Fraxinus angustifolia</i>
- Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
- <b>Fritillaire pintade</b>	<b><i>Fritillaria meleagris</i></b>
- Gaillet commun	<i>Galium mollugo</i>
- Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>
- Laîche des bois	<i>Carex sylvatica</i>
- Laîche pendante	<i>Carex pendula</i>
- Lierre	<i>Hedera helix</i>
- Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>
- Listère ovale	<i>Listera ovata</i>
- Lysimachie nummulaire	<i>Lysimachia nummularia</i>
- Millepertuis à 4 angles	<i>Hypericum tetrapterum</i>
- Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i>
- Prunelier	<i>Prunus spinosa</i>
- Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>
- Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
- Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>
- Scrophulaire aquatique	<i>Scrophularia auriculata</i>
- Troène vulgaire	<i>Ligustrum vulgare</i>
- Viorne aubier	<i>Viburnum opulus</i>



*Aspect printanier de la Frênaie mixte humide, au sud du Grand Marais*

Comme pour l'habitat précédent, l'état de conservation de ces boisements sur la zone d'étude est globalement bon, avec la présence de vieux arbres et une strate herbacée diversifiée. On notera la présence d'une petite station de Fritillaire pintade dans un boisement au sud du Grand Marais.

### **Plantations de peupliers**

Code Corine : 83.321

Elles sont peu représentées sur la zone d'étude. La strate herbacée, très entretenue, est occupée par une prairie mésophile. Ces plantations ne présentent pas un grand intérêt biologique, mais pourraient être restaurées en prairies après exploitation. On notera la présence d'une petite station de Salsifis cultivé – *Tragopogon porrifolius* – en bordure d'une peupleraie au sud de la zone d'étude.



*Plantation de peupliers en bordure du Ri de Gensac – secteur de Gâteau*

## 2.2. La Faune

### 2.2.1. Mammifères

24 espèces de mammifères sauvages ont été recensées sur le marais de Gensac au cours des prospections. Parmi elles, on notera la présence de 10 espèces de chauves-souris, contactées en activité de chasse, ainsi que celle de la Loutre, qui fréquente le canal central du marais et de la Genette, présente dans les boisements alluviaux au sud du site. On notera également la présence de 2 espèces introduites, le Ragondin et le Rat musqué. La présence du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) n'a pas été mise en évidence, mais l'espèce reste potentielle sur le marais. D'autres espèces rares signalées dans l'inventaire ZNIEFF n'ont pas été retrouvées, comme le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) ou la discrète Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*).

- **Tableau n°2 : les mammifères**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller

DPC = espèce déterminante en région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	II, IV	V	X
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>			S	
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>				
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	X		S	
Genette	<i>Genetta genetta</i>	X		I	X
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	X			
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>				
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>			I	
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	II, IV	D	X
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>				
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X	IV	S	X
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	IV	S	X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	IV	V	X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	IV	V	X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	IV	S	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X	IV	S	X
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	X	IV	S	X
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>				
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>				
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>				
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>				
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	IV	S	
Taupe	<i>Talpa europaea</i>				
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	X	IV	S	X

## 2.2.2. Oiseaux

65 espèces d'oiseaux ont été contactées sur la zone d'étude au cours des prospections menées en 2012 et 2013, dont 41 sont nicheuses sur le site. Parmi elles, on notera la nidification du Busard des roseaux, du Martin-pêcheur et du Milan noir, espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive "Oiseaux", ainsi que celle d'un important cortège de fauvettes aquatiques, comme la Bouscarle de Cetti, la Rousserolle effarvatte et le Phragmite des joncs. Quelques espèces utilisent le marais comme zone d'hivernage, telles que la Bécassine des marais, le Bruant des roseaux et le Tarin des aulnes.

Ce cortège n'est pas réellement typique d'une zone de marais. En effet, si on trouve des espèces inféodées aux zones humides, on y observe aussi beaucoup d'espèces ubiquistes. D'autre part, de nombreuses espèces ou groupes d'espèces sont sous-représentés, comme les ardéidés (absence du Héron pourpré, du Blongios nain...) ou les anatidés (absence de nombreuses espèces de canards). Ce caractère particulier peut être dû en partie à l'isolement du site, au milieu d'une vaste zone de culture, éloignée des autres zones humides, à la bordure arborée du marais et à une certaine uniformité de la strate végétale interne.

Certaines fauvettes sont très abondantes sur le site, avec de nombreux couples reproducteurs. C'est le cas de l'Hypolaïs polyglotte (10 couples), de la Fauvette à tête noire (20 couples), le Rossignol philomèle (15 couples), la Bouscarle de Cetti (20 couples) et la Fauvette grisette (10 couples).

- **Tableau n°3 : les oiseaux**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DO = Directive Européenne 79/409 « Oiseaux »

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

CR = En danger critique VU = Vulnérable EN = en Danger NT = Quasi menacé

S = statut sur le site : N = nicheur certain ; H = hivernant ; M = migrateur strict ; O = occasionnel

Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR	S
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X				N
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>					H
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	0			O
Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	X				N
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	X				H
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	X				O
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X	0	VU	NT	N
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	0			O
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X				N
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>					N
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X				O
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>					O
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	X				O
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	X				N
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	X				N
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>					N
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	X				N
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	X				N
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>					N
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>					?

Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR	S
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X				O
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	X				O
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				N
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	X			EN	N
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X		NT	NT	N
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>					N
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X				N
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>					H
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>					N
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X				O
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X				O
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	X				O
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X				N
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X			NT	N
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X				O
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X	0		NT	N
Merle noir	<i>Turdus merula</i>					N
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	X				N
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X				N
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				N
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	X			EN	N
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	0			N
Oedicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>	X	0	NT		O
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	X			VU	O
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				N
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	X				N
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X				N
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>				NT	O
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>					N
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X				N
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X				H
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				N
Poule d'eau	<i>Gallinago chlorophus</i>				NT	N
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>				EN	N
Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	X				O
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X				N
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				N
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	X				N
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaesus</i>	X			EN	N
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X			VU	N
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	X				H
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>					N
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				N
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>					H
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X				O

### 2.2.3. Reptiles

La présence de 6 espèces de reptiles a été constatée sur la zone d'étude durant la période de prospection. La Couleuvre à collier et la Couleuvre vipérine ont été observées assez fréquemment dans ou près de l'eau, la Couleuvre verte et jaune en lisière du Petit Marais et la Couleuvre d'Esculape au sud du Marais de Rulle. Le Lézard vert, peu abondant, est surtout présent en lisière ensoleillée, tout comme le Lézard des murailles, plus présent.

- **Tableau n°3 : les reptiles**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

DPC = espèce déterminante en région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	X		S	
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissima</i>	X	IV	S	
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	IV	S	
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	X		S	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	IV	S	
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	IV	S	

### 2.2.4. Amphibiens

Seulement 3 espèces d'amphibiens ont été observées sur le site au cours des prospections, avec des populations assez faibles. La Grenouille agile se reproduit dans les layons et fossés en eau en début de printemps, alors que le crapaud commun utilise plutôt le Ri de Gensac et les canaux comme milieu de ponte. La Grenouille verte, espèce habituellement très commune, n'a été observée que de façon ponctuelle sur la zone d'étude. Cette pauvreté en espèces et en populations indique un dysfonctionnement, puisqu'une zone humide de grande superficie comme ce marais devrait logiquement abriter un cortège bien plus important d'espèces. On notera que des espèces communes comme le Triton palmé (*Triturus helveticus*) ou la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) n'ont pas été observées, malgré des recherches ciblées.

- **Tableau n°4 : les amphibiens**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

DPC = espèce déterminante en région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	X		S	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	IV	S	
Grenouille verte	<i>Pelophylax ssp</i>				

## 2.2.5. Invertébrés

### 2.2.5.1 Lépidoptères rhopalocères

Les prospections ont permis d'observer 25 espèces de papillons diurnes sur la zone d'étude. Toutes ces espèces sont encore communes à l'échelle régionale et seule la Lucine présente un intérêt patrimonial. On notera que malgré des milieux favorables, aucune espèce patrimoniale liée aux zones humides, comme le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ou le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*), n'a été observée au cours des investigations de terrain.

#### • Tableau n°5 : les lépidoptères rhopalocères

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

DPC = espèce déterminante en région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>				
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>				
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>				
Azuré de la faucille	<i>Cupido alceas</i>				
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>				
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>				
Citron	<i>Gonopteryx rhamni</i>				
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>				
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>				
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>				
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>				
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>				
Lucine	<i>Hamearis lucina</i>				
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>				
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>				
Paon du jour	<i>Inachis io</i>				
Piéride de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>				
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>				
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>				
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>				
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>				
Souci	<i>Colias crocea</i>				
Sylvaine	<i>Ochlodes faunus</i>				
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>				
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>				

### 2.2.5.2 Odonates

30 espèces d'odonates ont été observées sur le marais et le Ri de Gensac au cours des prospections, ce qui représente un cortège intéressant mêlant espèces des eaux stagnantes et courantes. Parmi elles, une espèce bénéficie d'un statut de protection national et européen, la Cordulie à corps fin ; 4 autres sont inscrites sur la liste rouge régionale des

espèces menacées : l'Aeschna printanière, le Gomphe semblable, le Leste des bois et la Cordulie métallique. On notera que les effectifs observés pour ces espèces sont relativement faibles.

- **Tableau n°6 : les odonates**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

EN = En danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacé

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR	LRN
Aeschna affine	<i>Aeshna affinis</i>				
Aeschna bleue	<i>Aeshna cyanea</i>				
Aeschna printanière	<i>Brachytron pratense</i>			NT	
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>				
Agrion blanchâtre	<i>Platycnemis latipes</i>				NT
Agrion de Vander Linden	<i>Cercion lindenii</i>				
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>				
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>				
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>				
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>				NT
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>				
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>				
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>				
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	II, IV	NT	VU
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>			VU	NT
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatatus</i>				NT
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>				
Gomphe semblable	<i>Gomphus simillimus</i>			NT	NT
Leste barbare	<i>Lestes barbarus</i>				NT
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>				
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>			EN	NT
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>				
Libellule à 4 taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>				
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>				
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>				
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>				
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>				
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>				
Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>				
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>				

### 2.2.5.3 Orthoptères

17 espèces d'orthoptères ont été observées sur la zone d'étude au cours des prospections. Parmi elles, on notera la présence de 3 espèces inféodées aux zones humides et considérées comme déterminantes en région Poitou-Charentes : le Criquet des roseaux, le Criquet ensanglanté et le Grillon des marais. Le marais lui-même est pauvre en espèces, et la plupart ont été contactées en bordure de celui-ci, dans des prairies humides.

- **Tableau n°7 : les orthoptères**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

DPC = espèce déterminante en région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Conocéphale bigaré	<i>Conocephalus fuscus</i>				
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>				
Criquet des pâtures	<i>Chortippus parallelus</i>				
Criquet des roseaux	<i>Mecostetus parapleurus</i>				X
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>				X
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>				
Criquet pansu	<i>Pezotettix giornae</i>				
Criquet verte-échine	<i>Chortippus dorsatus</i>				
Decticelle bariolée	<i>Metrioptera roeselii</i>				
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>				
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger diurnus</i>				
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>				
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>				
Grillon des champs	<i>Gryllus campestris</i>				
Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>				X
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>				
Tétrix des clairières	<i>Tetrix undulata</i>				

#### 2.2.5.4 Autres invertébrés

Nous n'avons pas réalisé d'inventaires spécifiques pour les autres groupes d'invertébrés, mais quelques espèces ont été notées au cours des prospections. Parmi elles, on notera surtout la présence de la Rosalie des Alpes et celle du Lucane cerf-volant, 2 coléoptères, protégés au niveau européen, qui fréquentent les boisements alluviaux. 2 espèces d'écrevisses introduites sont également présentes dans le marais, notamment l'Ecrevisse de Louisiane, qui semble s'avérer ici problématique.

- **Tableau n°8 : les autres invertébrés**

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

DPC = espèce déterminante en région Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
<b>COLEOPTERES</b>					
Cétoine dorée	<i>Cetonia aurata</i>				
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		II		
Petite Biche	<i>Dorcus parallelipedus</i>				
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	X	II, IV	V	X
<b>MANTOPTERES</b>					
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>				
<b>CRUSTACES</b>					
Ecrevisse américaine	<i>Orconectes limosus</i>				
Ecrevisse de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>				

### 3. Les éléments du patrimoine naturel

#### 3.1. Habitats patrimoniaux

L'étude des groupements végétaux présents sur la zone d'étude a permis de mettre en évidence 8 habitats patrimoniaux. Parmi eux, 6 sont inscrits à l'annexe 1 de la directive européenne "Habitats, faune, flore", dont 2 sont considérés comme prioritaires : la formation à Marisque et l'Aulnaie-frênaie alluviale. 2 autres habitats, bien que non-inscrits à cette directive, présentent une valeur patrimoniale régionale élevée, d'où leur présence dans le tableau ci-dessous. On constate que la quasi-totalité de la zone d'étude est occupée par des habitats patrimoniaux peuplant les zones humides (voir la description de ces habitats dans le chapitre 2.1.1. Description et état de conservation des habitats, p 11).

On notera que certains habitats présents en périphérie du site, comme les boisements alluviaux (Aulnaie-frênaie, Frênaie mixte) ou les prairies humides, en plus de leur intérêt patrimonial, servent de filtre naturel et empêchent en partie les intrants agricoles de porter atteinte au marais lui-même (notion de zone tampon).

- **Tableau n°9 : les habitats patrimoniaux**

Légende :

COR = Code CORINE biotope

N2000 = code Natura 2000 (\* signifie que l'habitat est considéré comme prioritaire)

VPR = Valeur patrimoniale régionale : \* faible, \*\* moyenne, \*\*\* assez élevée, \*\*\*\* élevée, \*\*\*\*\* très élevée

Habitat (groupement végétal)	Nomenclature phytosociologique (niveau ordre ou alliance)	COR	N2000	VPR
Eaux avec végétation flottante fixée	NYMPHAEION ALBAE	22.43	3150	*****
Végétation des rivières eutrophes	BATRACHION FLUITANTIS	24.44	3260	**
Formation à marisque	MAGNOCARICION ELATAE	53.31	7210*	*****
Bas-marais alcalin	HYDROCOTYLO VULGARIS-SCHOENION NIGRICANTIS	54.21	7230	****
Prairie humide atlantique eutrophe	BROMION RACEMOSI	37.21		***
Aulnaie-frênaie alluviale	ALNENION GLUTINOSO-INCANAE	44.33	91E0*	***
Frênaie mixte humide	ULMENION MINORIS	44.42	91F0	*
Saulaies marécageuses	SALICION CINEREAEE	44.92		****

#### 3.2. Flore remarquable

Plus d'une centaine de plantes vasculaires ont été identifiées sur la zone d'étude, au cours des prospections. Parmi elles, 11 espèces sont considérées comme patrimoniales en Poitou-Charentes, dont 2 bénéficient d'un statut de protection au niveau régional (voir carte n°3).

On notera que l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*), orchidée patrimoniale signalée sur le site lors de l'inventaire ZNIEFF, n'a pas été retrouvé lors de nos prospections.

- **Tableau n°10 : le patrimoine botanique**

Légende :

PR = Protection régionale (Arrêté ministériel du 19 avril 88)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Société Botanique du Centre-Ouest)

D16 = Espèce déterminante en Charente (Société Botanique du Centre-Ouest)

Nom français	Nom latin	PR	LRN	LRR	D16
Adonis d'automne	<i>Adonis annua</i>		X	X	X
Orchis à fleurs lâches	<i>Anacamptis laxiflora</i>		X		
Orchis des marais	<i>Anacamptis palustris</i>	X	X	X	X
Laîche noire	<i>Carex nigra</i>		X	X	X
Fritillaire pintade	<i>Fritillaria meleagris</i>			X	X
Gesse des marais	<i>Lathyrus palustris</i>	X	X	X	X
Potamot coloré	<i>Potamogeton coloratus</i>			X	X
Scirpe faux-jonc	<i>Scirpus holoschoenus</i>				X
Germandrée des marais	<i>Teucrium scordium</i>			X	X
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>			X	X
Salsifis cultivé	<i>Tragopogon porrifolius</i>				X

- **L'Adonis d'automne (*Adonis annua*)** : cette plante annuelle, de la famille des renoncules, n'est pas présente sur la zone d'étude mais en périphérie dans les cultures herbacées. Il s'agit d'une adventice des cultures devenue rare en Poitou-Charentes, d'où son inscription sur la liste rouge régionale des espèces menacées. Quelques pieds ont été observés à l'ouest de la zone d'étude, au sud du Marais de Rulle.



- **L'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*)** : cette orchidée est encore assez commune en Poitou-Charentes, où elle fréquente les prairies humides. Néanmoins, elle se raréfie de façon généralisée en France, d'où son inscription sur la liste rouge nationale des espèces menacées. Sur la zone d'étude, une station d'une trentaine de pieds est présente dans une parcelle de prairie humide, au sud du Marais de Rulle.



- **L'Orchis des marais (*Anacamptis palustris*)** : cette orchidée, très rare, n'est connue que de 3 stations en Charente, dont celle du Marais de Gensac. C'est une espèce typique des marais alcalins, d'où sa rareté sur le territoire du Poitou-Charentes et son statut de protection régionale. Sur le site, elle est présente dans les layons du Grand Marais, où 163 pieds ont été recensés au printemps 2012.



- **La Laïche noire (*Carex nigra*)** : cette cypéracée vivace colonise les secteurs les plus humides des zones marécageuses, où elle est rare en Poitou-Charentes. Sur le Marais de Gensac, elle a été observée çà et là en bordure des canaux du Grand Marais, où elle forme de petites colonies éparses.



- **La Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*)** : cette liliacée de la famille des tulipes fréquente les prairies humides et boisement alluviaux, où elle forme parfois des colonies importantes. Cette belle espèce s'est considérablement raréfiée ces dernières décennies, suite aux modifications des pratiques agricoles, d'où son inscription sur la liste rouge régionale des espèces menacées. Sur le site, 2 petites stations sont présentes : une cinquantaine de pieds dans une prairie humide au sud du Marais de Rulle, en compagnie de l'Orchis à fleurs lâches, et une petite station d'une dizaine de pieds dans un boisement humide au sud du Grand Marais.



- **La Gesse des marais (*Lathyrus palustris*)** : cette fabacée vivace fréquente les marais alcalins, d'où sa rareté en Poitou-Charentes et son statut de protection régionale. On notera que la station du Marais de Gensac est actuellement la seule connue dans le département de la Charente. Sur le site, elle n'a été observée que dans le Marais de Rulle, où elle est peu abondante en bordure des layons, avec une dizaine de pieds observés.



- **Le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*)** : cette plante aquatique fréquente les fossés, mares et secteurs calmes des cours d'eau situés en zone tourbeuse alcaline, d'où sa rareté en Poitou-Charentes et son inscription sur la liste rouge régionale. Sur la zone d'étude, ce potamot a été observé dans un fossé au nord du Marais de Rulle, où il forme de petites colonies localisées en deux points.



- **Le Scirpe faux-jonc (*Scirpus holoschoenus*)** : cette cypéacée vivace colonise les secteurs dénudés des tourbières alcalines, où il peut former parfois des colonies denses. Sur le site, il a été observé en bordure du canal central du marais, dans sa partie ouest, où une colonie d'une centaine de pieds est présente.



- **La Germandrée des marais (*Teucrium scordium*)** : cette labiée vivace est inféodée aux prairies humides, où elle se développe en petites colonies. Comme la plupart des espèces liées aux zones humides, elle a considérablement régressé en Poitou-Charentes, d'où son inscription sur la liste rouge régionale. Sur le site, une petite station d'une trentaine de pieds est présente dans un layon du Marais de Rulle.



- **La Fougère des marais (*Thelypteris palustris*)** : cette fougère est inféodée aux boisements humides, où elle peut parfois former des colonies denses. Elle reste néanmoins très localisée en Poitou-Charentes, d'où son inscription sur la liste rouge régionale. Sur le site, une petite station d'une vingtaine de pieds est présente au nord du Grand Marais, sur une berge du Ri.

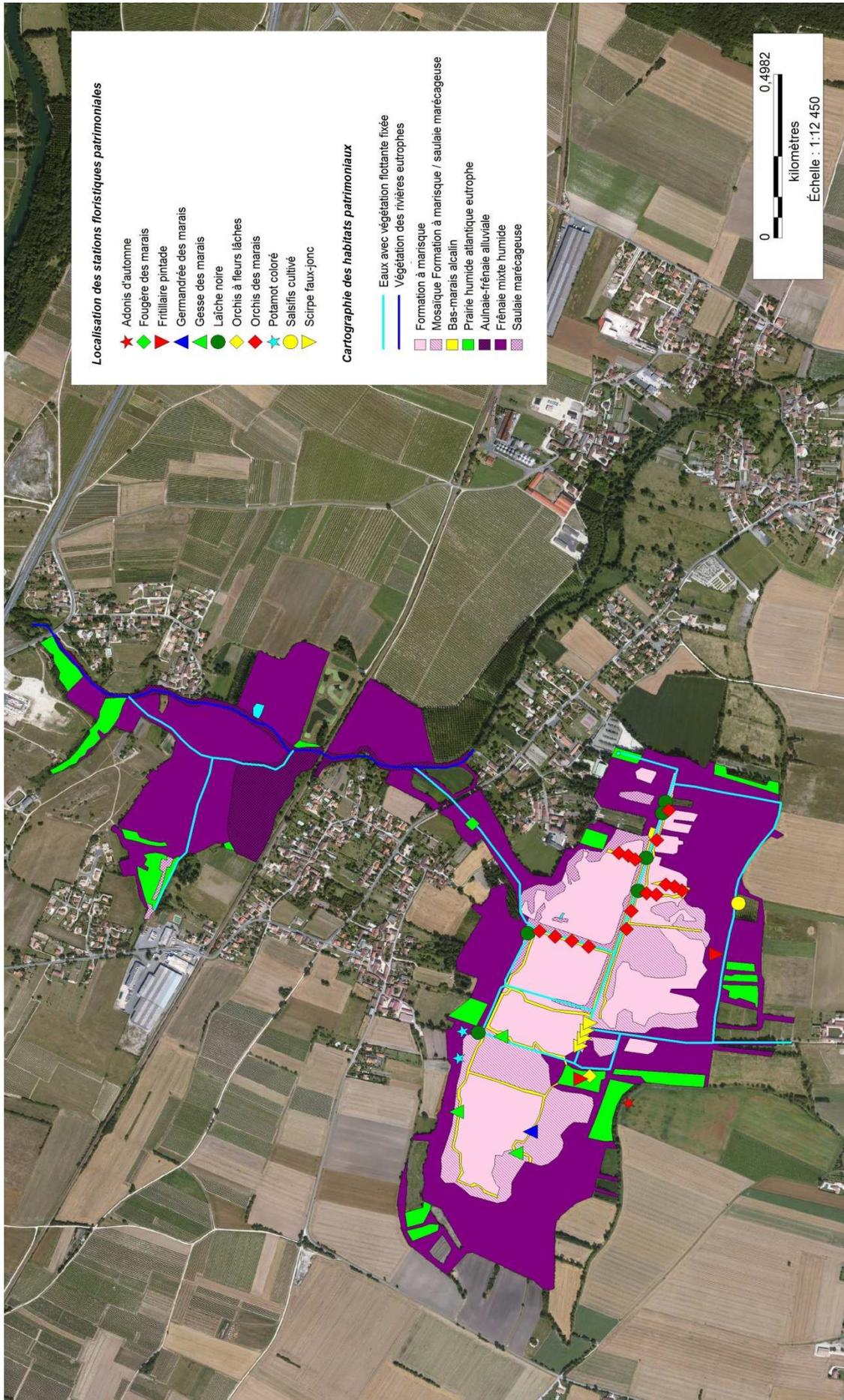


- **Le Salsifis cultivé (*Tragopogon porrifolius*)** : cette belle composée colonise les prairies et friches. Elle est encore bien présente en Charente Maritime, mais se raréfie lorsque l'on s'éloigne de la côte atlantique. En Charente, elle est considérée comme déterminante. Sur le site, elle a été observée dans une peupleraie au sud du Grand Marais, avec une trentaine de pieds.



**CARTE N°3**

**CARTOGRAPHIE DES HABITATS PATRIMONIAUX  
ET DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES**



### 3.3. Faune remarquable

Nous n'avons retenu dans la liste du tableau suivant que les espèces les plus remarquables, inscrites aux annexes 2 et 4 de la directive européenne sur la conservation des habitats et des espèces, ou à l'annexe 1 de la directive "Oiseaux". Au-delà, quelques espèces patrimoniales de la région, par leur caractère emblématique ou leur rareté locale, sont ajoutées à cette liste. 41 espèces patrimoniales ont été observées sur la zone d'étude au cours des prospections.

#### - **Mammifères :**

12 espèces patrimoniales de mammifères sauvages ont été identifiées sur le Marais de Gensac au cours des prospections. Parmi elles, 10 sont des chauves-souris qui utilisent le site comme terrain de chasse, exploitant principalement les lisières forestières et la surface des milieux aquatiques. Toutes les espèces de chauves-souris sont considérées comme patrimoniales, mêmes si certaines d'entre elles restent communes dans le département, comme les pipistrelles commune et de Kuhl (*Pipistrellus pipistrellus* et *P. kuhli*) ou la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), assez abondantes ici. D'autres, par contre, sont très rarement contactées dans le département, comme la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) et surtout le Vespère de Savi (*Hypsugo savii*) ; néanmoins le peu de contacts établis avec ces 2 espèces sur le site peut laisser penser qu'il s'agit seulement de passage occasionnel. Les noctules (*Nyctalus noctula* et *Nyctalus leisleri*), la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) et le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) sont des espèces forestières et leur présence régulière sur le site est assez logique. Enfin le Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*) affectionne les milieux aquatiques et chasse au-dessus du canal principal du marais et du Ri de Gensac. La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) a été observée sur le canal central, ainsi que des empreintes. La Genette (*Genetta genetta*) fréquente les boisements au sud du marais, où 3 crottiers ont été observés.

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), mustélidé lié aux zones humides et menacé d'extinction, n'a pas été observé au cours des prospections, mais sa discrétion et les difficultés d'identification des indices de présence ne facilitent pas la confirmation de sa présence sur un secteur donné. On peut néanmoins considérer que sa présence est possible sur le Marais de Gensac.

#### - **Oiseaux :**

Si 15 espèces patrimoniales ont été recensées sur le site au cours de cette étude, les différences de statut, tant biologique (nicheuses ou non) que réglementaire (niveau de liste rouge, protection...) sont à prendre en considération, notamment pour élaborer une stratégie de conservation. L'intérêt principal étant le caractère relictuel de ce marais continental, les espèces strictement inféodées à la zone humide peuvent être considérées comme prioritaires, à fortiori si elles y passent une grande partie de leur cycle biologique, en particulier la reproduction.

Le Marais de Gensac, reste donc important pour le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), la Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*), puis dans une moindre mesure pour le Milan noir (*Milvus migrans*), en raison de la très forte densité de la colonie (au moins 13 nids occupés en 2013),

pour la Fauvette des jardins (*Sylvia borin*), le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*) et la Mésange nonnette (*Parus palustris*).

Cet ensemble patrimonial aviaire est connu depuis plus de 30 ans et les données anciennes (descriptif ZNIEFF de 1983 notamment) montrent que l'état de conservation n'est pas optimal. En effet, on observe au cours de ces 30 dernières années la disparition d'un couple de Busard cendré (*Circus pygargus*), de 2 couples de Locustelle lusciniöide (*Locustella luscinioides*), ainsi qu'une forte diminution de la population nicheuse de Râle d'eau (de 12 couples au moins à 1 couple), tandis que des espèces comme la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), la Locustelle tachetée (*Locustella naevis*) ou la Bécassine sourde (*Lymnocyptes minimus*) n'ont plus été observées depuis plusieurs années. Cette évolution ne peut s'expliquer seulement par la régression des populations de ces espèces. Il conviendra donc d'analyser correctement ce constat pour comprendre les raisons intrinsèques et proposer des mesures de gestion appropriées. Les causes potentielles liées au marais lui-même peuvent être dues à une moindre attractivité sur le plan alimentaire, une dégradation de la qualité de l'eau ou du régime hydrologique, une modification dans la structure végétale (densification de la végétation), une trop grande présence d'espèces invasives prédatrices (écrevisses américaines)...

#### - **Reptiles :**

4 espèces patrimoniales de reptiles ont été observées sur le marais au cours des prospections. Ce statut est lié à leur inscription à l'annexe 4 de la directive européenne "Habitats, faune, flore". En effet, dans la région Poitou-Charentes, ni le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), très commun partout, ni le Lézard vert (*Lacerta bilineata*), ni la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) ne sont considérés comme menacés. Seule la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissima*) est un peu moins fréquente dans le département. Néanmoins ces 4 espèces ne sont pas très abondantes sur le site, ce qui est normal pour des reptiles qui affectionnent plutôt les milieux secs. La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), tortue aquatique en régression, n'a pas été observée sur le marais, malgré un milieu favorable. Cette espèce est connue dans ce secteur du département et sa présence reste potentielle ici.

#### - **Amphibiens :**

Parmi les 3 espèces d'amphibiens observées au cours des prospections, une seule est considérée comme patrimoniale : la Grenouille agile (*Rana dalmatina*). Cette espèce reste néanmoins très commune en région Poitou-Charentes. Ce cortège, extrêmement limité pour une zone humide, indique ici un important dysfonctionnement : en effet, un marais de cette superficie devrait abriter plusieurs espèces d'amphibiens, notamment la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) et le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), présents autrefois sur le site, le Triton palmé (*Triturus helveticus*)... Même s'il est difficile d'expliquer ces absences, notamment suite au manque de données anciennes concernant ce groupe faunistique, il est probable que la forte population d'Ecrevisse de Louisiane qui peuple le marais en soit en grande partie responsable.

- **Insectes :**

10 espèces patrimoniales d'insectes ont été observées sur le Marais de Gensac au cours des prospections. Parmi les groupes inventoriés, celui des odonates est le plus intéressant en termes de cortège, ce qui est logique sur une zone humide. En effet, 5 espèces de libellules patrimoniales sont présentes sur les canaux et fossés du marais et le Ri de Gensac : l'Aesche printanière (*Brachytron pratense*) a été observée dans un fossé au nord du Marais de Rulle, le Gomphe semblable (*Gomphus simillimus*) sur le Ri de Gensac, sans preuve de reproduction, contrairement à la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*), qui fréquente les mêmes milieux. La Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*) et le Leste des bois (*Lestes dryas*) ont été observés en bordure des canaux dans le Grand Marais. On notera l'absence de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce protégée au niveau européen et assez commune en Poitou-Charentes, malgré la présence de milieux favorables.

3 espèces patrimoniales d'Orthoptères ont été observées en bordure du marais : le Criquet des roseaux (*Mecostetus parapleurus*), le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) et le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*). Ces 3 espèces sont inféodées aux prairies humides.

Enfin, 2 espèces de coléoptères patrimoniales ont été observées dans les boisements du site : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), abondant en périphérie du site, et la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*), qui semble plus rare ici.

On notera que malgré des recherches ciblées, aucune espèce patrimoniale de lépidoptères rhopalocères (papillons de jour) n'a été observée sur le site, malgré la présence de milieux favorables, notamment pour le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) et le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*).



*Le marais au lever du jour (juillet 2012)*

• **Tableau n°11 : les espèces animales patrimoniales**

Légende :

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4) ; DO = Directive Européenne 79/409 « Oiseaux » (I = Annexe 1)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

DPC = espèce déterminante pour la région Poitou-Charentes

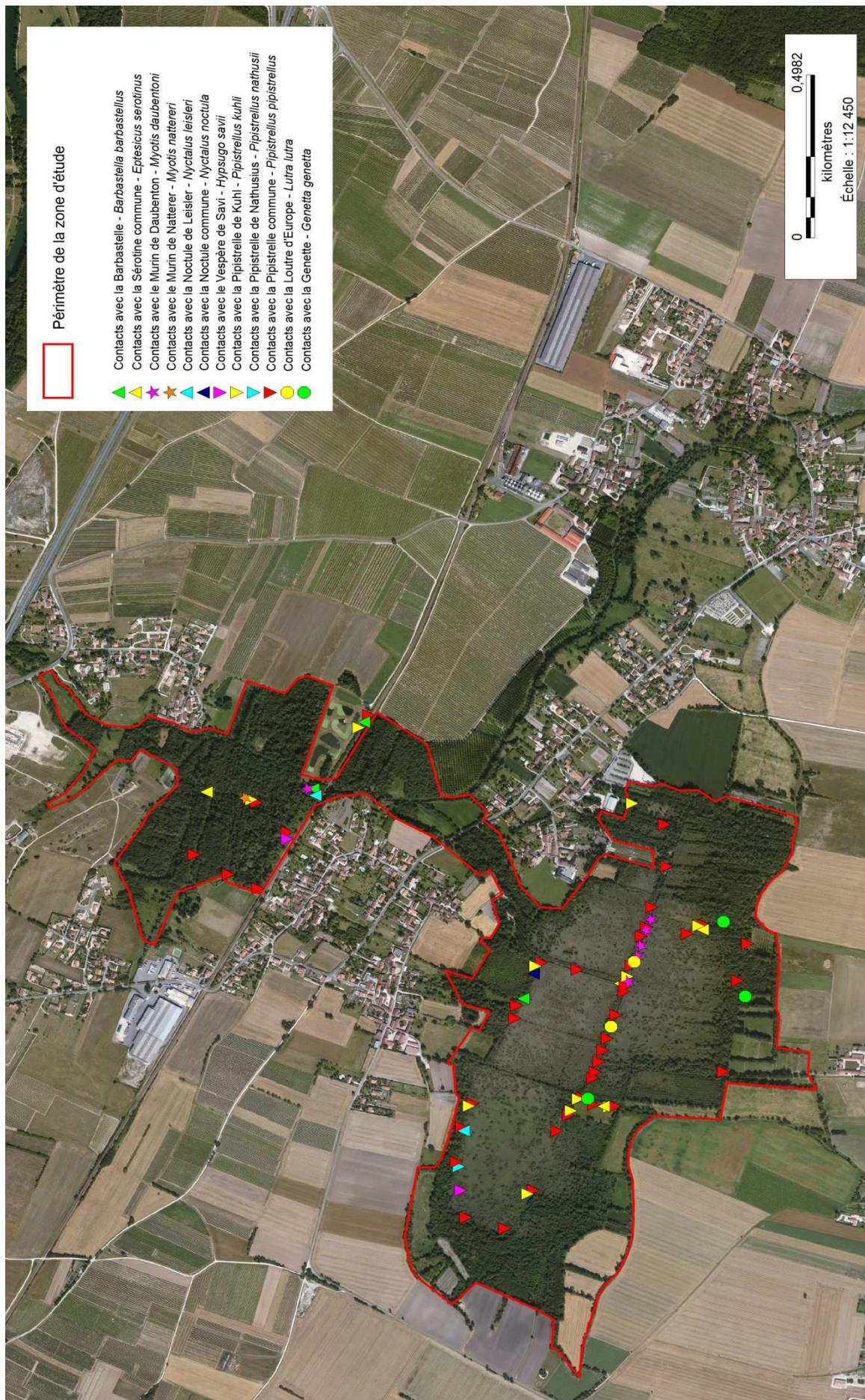
<b>MAMMIFERES</b>					
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	II, IV	V	X
Genette	<i>Genetta genetta</i>	X		I	X
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	X	II, IV	D	X
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X	IV	S	X
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	IV	S	X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	IV	V	X
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	IV	V	X
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	IV	S	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	X	IV	S	X
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	X	IV	S	X
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	IV	S	
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	X	IV	S	X
<b>OISEAUX NICHEURS SUR LE SITE</b>					
Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	X	I	V	S
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	X			D
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X		S	S
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X			S
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X	I		S
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	X			D
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	I		S
Poule d'eau	<i>Gallinula ochropus</i>				S
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>				D
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaeus</i>	X			D
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	X			D
<b>OISEAUX NICHEURS EN PERIPHERIE DU SITE</b>					
Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	I		
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	I		S
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	X	I	S	
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	X			V
<b>REPTILES</b>					
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissima</i>	X	IV	S	
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	IV	S	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	IV	S	
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	IV	S	
<b>AMPHIBIENS</b>					
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	IV	S	
<b>INVERTEBRES - ODONATES</b>					
Aeschna printanière	<i>Brachytron pratense</i>				X
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisi</i>	X	II, IV	V	X
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>			S	X
Gomphe semblable	<i>Gomphus similimus</i>			S	X
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>			S	X
<b>INVERTEBRES - ORTHOPTERES</b>					
Criquet des roseaux	<i>Mecostetus parapleurus</i>				X
Criquet ensanglanté	<i>Stethophyma grossum</i>				X
Grillon des marais	<i>Pteronemobius heydenii</i>				X
<b>INVERTEBRES - COLEOPTERES</b>					
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		II		
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	X	II, IV	V	X

**CARTES N°4**

**LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES ESPECES  
ANIMALES PATRIMONIALES**

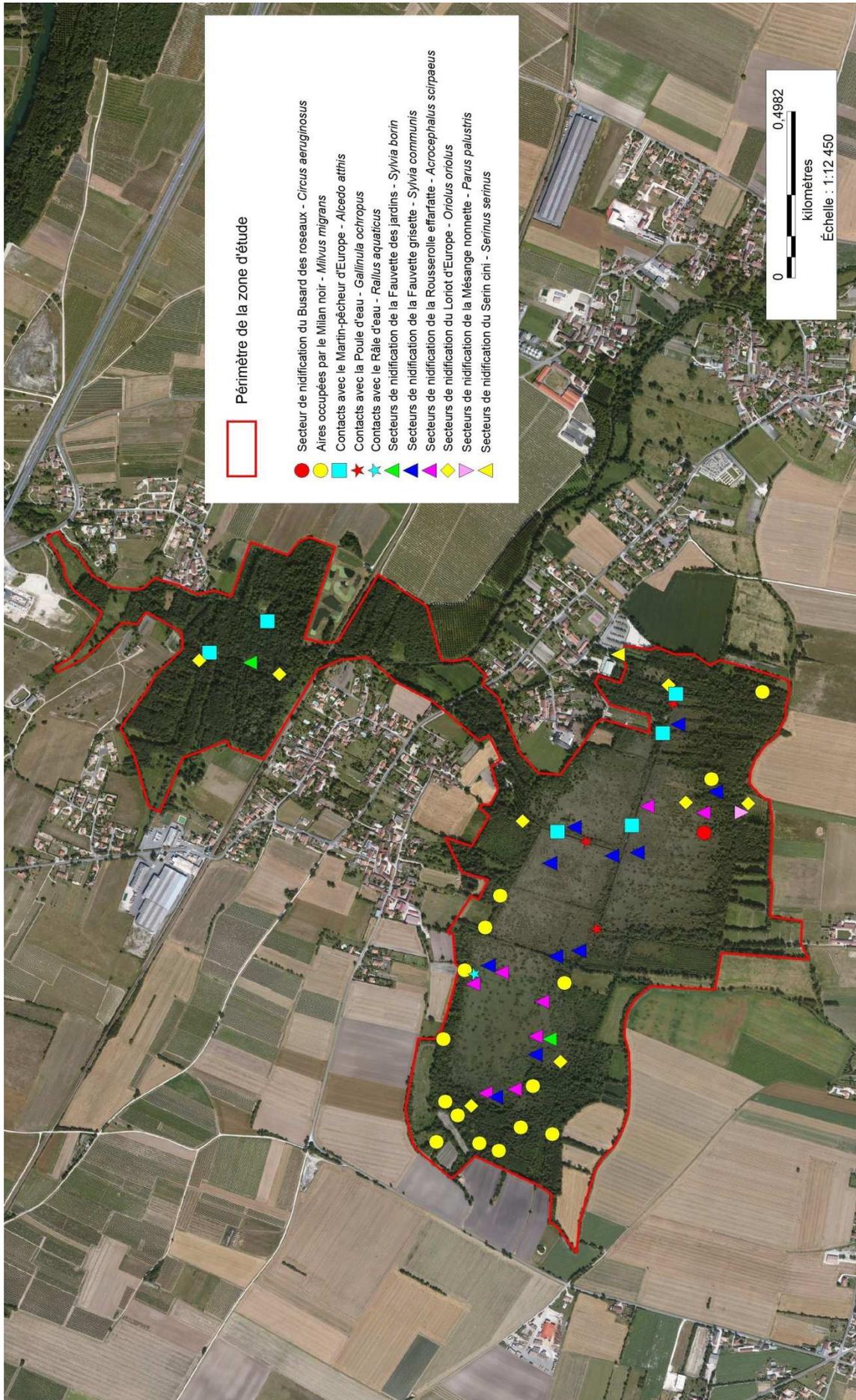
**CARTE N°4-1**

**LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES MAMMIFERES**



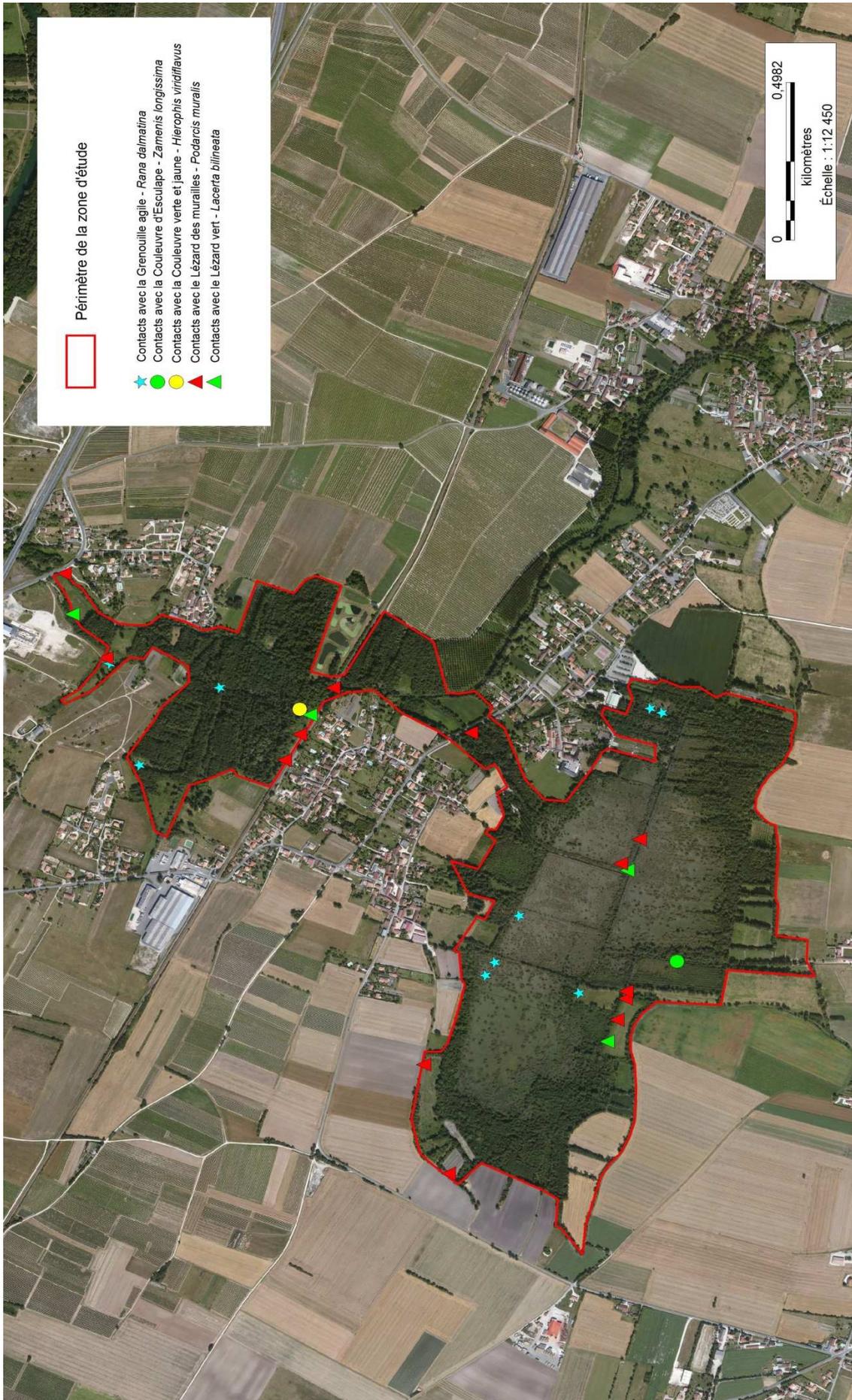
**CARTE N°4-2**

**LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES OISEAUX NICHEURS**



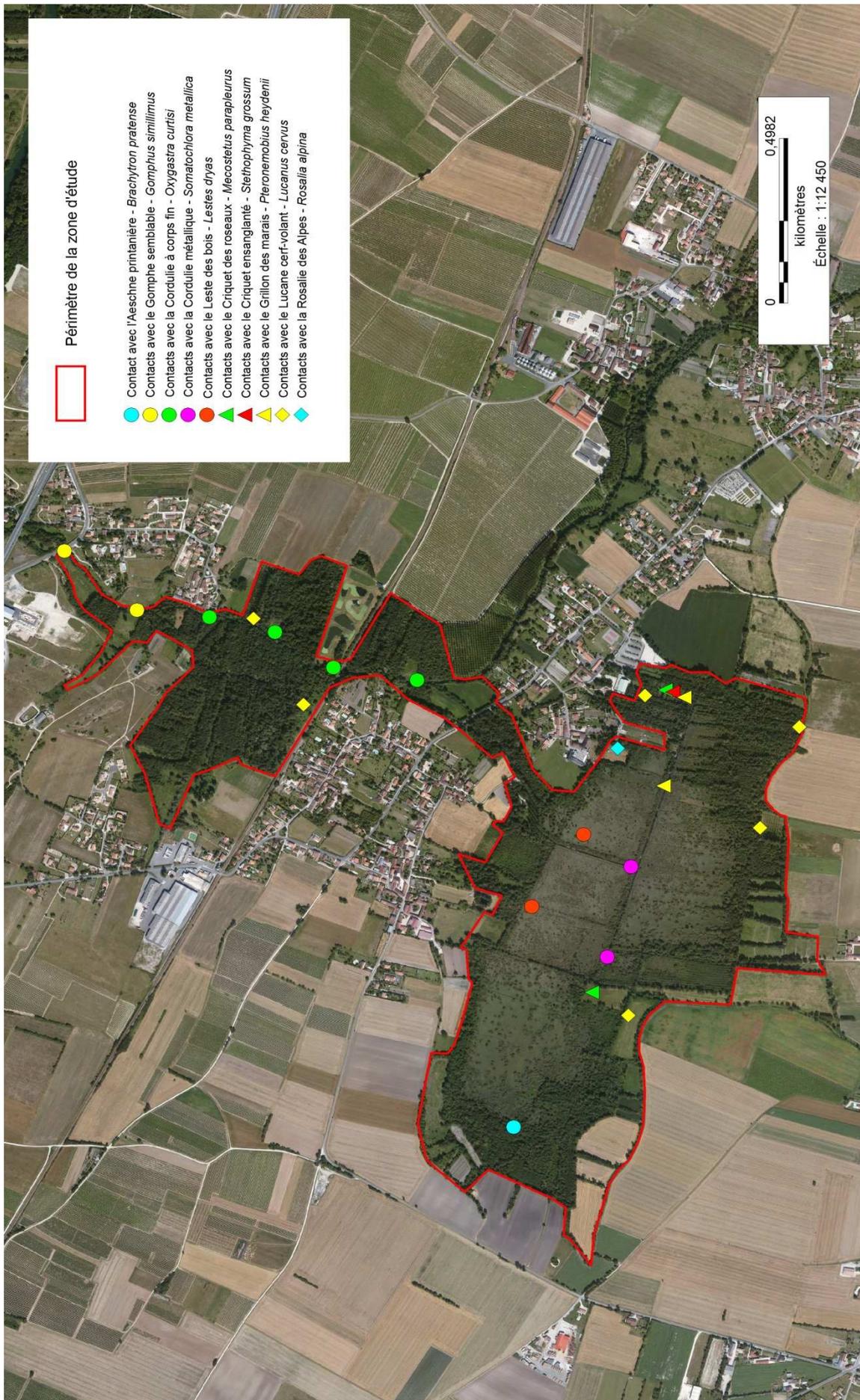
**CARTE N°4-3**

**LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES REPTILES  
ET LES AMPHIBIENS**



**CARTE N°4-4**

**LOCALISATION DES CONTACTS AVEC LES INSECTES**



### 3.4. Exigences écologiques et état de conservation des habitats et des espèces patrimoniales

Nous allons tenter, dans ce chapitre, de définir les grandes lignes des paramètres qui permettent aux éléments biologiques d'intérêt patrimonial, recensés sur la zone d'étude, de se maintenir ou de se développer de façon harmonieuse et équilibrée, ainsi que l'état de conservation des habitats et populations des espèces inventoriées.

#### 3.4.1. Habitats

- **Les herbiers aquatiques d'eaux stagnantes** qui se développent dans les canaux et fossés du marais nécessitent des eaux non polluées et une diversité dans la profondeur des pièces d'eau, ainsi qu'un ensoleillement important pour se développer de façon optimale. L'empoisonnement et la présence d'espèces introduites, comme par exemple l'Écrevisse de Louisiane, le Ragondin ou le Rat musqué, tous 3 présents sur la zone d'étude, peut s'avérer problématique, tant pour le développement de la végétation que pour la faune aquatique, amphibiens et invertébrés notamment. Sur la zone d'étude, l'état de conservation de ces herbiers est très moyen, voire mauvais, avec un cortège végétal pauvre en espèces et des herbiers très peu développés, notamment au sein du marais.
- **Les herbiers aquatiques de plantes flottantes ou submergées peuplant les rivières de plaine** nécessitent, de façon générale, des eaux froides et bien oxygénées, exemptes de pollution organique ou minérale. Ils sont donc particulièrement sensibles à l'enrichissement en nutriments (effluents organiques d'origine agricole ou urbaine) et à une trop forte réduction de leur débit d'étiage qui réduit leur taux d'oxygénation. Sur la zone d'étude, ces herbiers sont bien développés dans le Ri de Gensac, mais ils sont colonisés par des espèces végétales et animales invasives (jussie, Myriophylle du Brésil, écrevisses américaines, ragondins...); on observe également un engorgement important sur certains secteurs. L'état de conservation de cet habitat sur le site est donc moyen, même si visuellement ces herbiers semblent en bon état.
- **Les formations à marisques** qui peuplent le Grand Marais et le Marais de Rulle sont des formations herbacées hautes qui se développent sur de la tourbe. Elles sont composées d'espèces vivaces hygrophiles pouvant supporter des périodes sèches de courte durée. C'est un habitat transitoire qui nécessite un entretien régulier afin de bloquer la dynamique des espèces ligneuses, car l'évolution vers le fourré hygrophile (saulaie), même si elle est ici ralentie par la litière dense issue de la dégradation du marisque, reste inexorable à terme. Sur le site, cet habitat couvre une superficie importante (la plus vaste de tout le département) et présente un état de conservation moyen, lié à la colonisation progressive des saules et des frênes.
- **Les bas-marais alcalins** qui se développent dans les layons entretenus au sein des formations à marisques sont des formations herbacées basses composées d'espèces vivaces héliophiles, avec un cortège diversifié composé d'espèces hygrophiles vivaces souvent spécialisées et rares. C'est un habitat transitoire qui nécessite un entretien régulier afin de freiner la colonisation par le marisque, qui occupe rapidement tout

l'espace disponible et élimine les petites espèces sensibles à la concurrence. Sur le site, cet habitat occupe le Grand Marais et le Marais de Rulle et présente un bon état global de conservation, avec un cortège végétal bien caractérisé. Néanmoins les surfaces qu'il occupe restent faibles, limitées aux seuls layons.

- **Les prairies humides atlantiques** nécessitent d'être fauchées une fois dans l'année, de préférence de façon tardive (sept-oct), afin de bloquer la dynamique évolutive au stade herbacé. Les résidus de fauche doivent être exportés, afin de ne pas apporter d'éléments nutritifs à la végétation et bien sûr le sol ne doit pas être engraisé ni drainé. L'alimentation en eau régulière, notamment en période hivernale, est également indispensable au maintien du caractère hygrophile de ces prairies. L'état de conservation des prairies humides sur la zone d'étude est assez bon, même s'il semble que certaines d'entre elles n'aient pas été fauchées récemment, notamment au nord du Petit Marais.
- **Les boisements alluviaux (aulnaies-frênaies, frênaies mixtes et saulaies)** sont dépendants d'une humidité permanente du sol. Ils constituent le stade de développement final des végétations de zone humide dans ce secteur de la Charente et ne nécessitent donc pas de gestion particulière. Néanmoins, le développement des boisements alluviaux ne devra pas se faire au détriment des formations à marisque, ici prioritaires. L'état de conservation de ces boisements sur la zone d'étude est plutôt bon, notamment dans le Petit Marais et en bordure du Ri de Gensac, où l'on observe des spécimens d'aulnes et de frênes âgés.

**D'une manière générale, tous les habitats des fonds de vallée – rivières, ruisseaux et canaux, étangs et mares, zones tourbeuses, prairies hygrophiles - sont tributaires d'une bonne alimentation en eau, notamment en période estivale où la nappe phréatique doit rester accessible aux racines des végétaux. La qualité physico-chimique des cours d'eau (ici le Ri de Gensac) est également fondamentale pour le bon développement des herbiers et de la microfaune aquatiques (larves d'invertébrés, crustacés, têtards, poissons...). L'ensoleillement est également un paramètre important, notamment pour le développement des herbiers aquatiques. La présence d'espèces végétales et animales invasives peut également s'avérer problématique pour la survie des milieux aquatiques, lorsque les populations sont importantes, comme c'est le cas ici.**

Remarque :

*Les habitats naturels ou semi-naturels non-inscrits à la directive "Habitats", ni considérés comme déterminants au niveau régional, tels que les friches, les peupleraies, les fourrés, les prairies pâturées... occupent ici plusieurs fonctions essentielles :*

- *Ils peuvent constituer un habitat pour des espèces menacées*
- *Ils jouent un rôle important dans le fonctionnement d'autres habitats menacés (influence sur le climat local, sur la dynamique de l'eau dans le sol...)*
- *Ils forment un lien reliant différents noyaux d'habitats menacés (rôle de corridor écologique).*

### 3.4.2. Espèces

#### 3.4.2.1. *Espèces végétales*

Parmi les 11 plantes patrimoniales observées sur la zone d'étude, 3 sont inféodées aux prairies humides : la Fritillaire pintade, l'Orchis à fleurs lâches et le Salsifis cultivé. 5 autres fréquentent les bas-marais alcalins (layons du marais) : l'Orchis des marais, la Gesse des marais, le Scirpe faux-jonc, la Laïche noire et la Germandrée des marais. Une espèce est inféodée aux boisements marécageux, la Fougère des marais, une aux herbiers aquatiques : le Potamot coloré, et enfin une autre se développe dans les cultures herbacées : l'Adonis d'automne.

- **L'Adonis d'automne (*Adonis annua*)** : cette plante annuelle se développe au sein des cultures annuelles, principalement les céréales, lorsque celles-ci sont traitées aux herbicides de façon raisonnée. Cet adonis n'est pas présent dans le marais, seulement en périphérie.
- **L'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*)** : cette orchidée est encore assez commune en Poitou-Charentes, où elle fréquente les prairies humides. Elle est tributaire de la gestion des prairies, donc d'une fauche régulière de celles-ci, si possible tardive ; en effet, la fermeture progressive en cas d'absence d'entretien provoque à terme la disparition des espèces héliophiles. L'alimentation en eau est également importante, puisque cette orchidée peut également disparaître en cas de drainage ou d'assèchement prolongé de la prairie.
- **L'Orchis des marais (*Anacamptis palustris*)** : cette orchidée ne se développe que dans les prairies tourbeuses et les marais alcalins. Sur le site, elle est présente uniquement dans les layons entretenus du Grand Marais. Elle est tributaire d'un entretien régulier de ces layons, et disparaîtrait rapidement si le marisque venait à coloniser ces espaces. Une inondation périodique est également nécessaire, afin de maintenir les conditions hydriques nécessaires au développement de cette espèce hygrophile.
- **La Laïche noire (*Carex nigra*)** : cette espèce nécessite les mêmes conditions que l'Orchis des marais, dont elle partage l'écologie.
- **La Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*)** : cette liliacée de la famille des tulipes fréquente les prairies humides et boisement alluviaux, où elle forme parfois des colonies importantes. Cette espèce nécessite les mêmes conditions que l'Orchis à fleurs lâches, dont elle partage l'écologie.
- **La Gesse des marais (*Lathyrus palustris*)** : cette espèce nécessite les mêmes conditions que l'Orchis des marais, dont elle partage l'écologie.
- **Le Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*)** : cette plante aquatique fréquente les fossés, mares et secteurs calmes des cours d'eau situés en zone tourbeuse alcaline.

Elle nécessite une alimentation en eau constante et de bonne qualité. Elle peut être également impactée par la présence d'espèces animales (écrevisses) ou végétales (jussie, Myriophylle du Brésil).

- **Le Scirpe faux-jonc (*Scirpus holoschoenus*)** : cette espèce nécessite les mêmes conditions que l'Orchis des marais, dont elle partage l'écologie.
- **La Germandrée des marais (*Teucrium scordium*)** : cette espèce nécessite les mêmes conditions que l'Orchis des marais, dont elle partage l'écologie.
- **La Fougère des marais (*Thelypteris palustris*)** : cette fougère est inféodée aux boisements humides, où elle peut parfois former des colonies denses. Elle nécessite une alimentation en eau régulière, de bonne qualité.
- **Le Salsifis cultivé (*Tragopogon porrifolius*)** : très ubiquiste, ses exigences sont assez faibles, puisqu'il colonise aussi bien les prairies humides et mésophiles, que les friches. Cette plante disparaît cependant rapidement en cas d'absence prolongée d'entretien régulier.



*Vue du canal Sud (mai 2012)*

### 3.4.2.2. Espèces animales

#### 3.4.2.2.1. Mammifères

- **La Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)**

La Barbastelle est une chauve-souris sombre de taille moyenne qui ne peut être confondue avec aucune autre en Europe. Elle est assez spécialisée quant aux habitats fréquentés et semble liée à la végétation arborée, le plus souvent des forêts matures avec une strate buissonnante ou arbustive bien représentée, où l'espèce chasse préférentiellement en lisière ou le long de couloirs forestiers. Durant sa léthargie hivernale, la Barbastelle est généralement solitaire et occupe des sites très variés : arbres creux, fissures de roches, grottes, tunnels désaffectés, caves, anciennes mines ou carrières souterraines, linteaux... Les gîtes de mise-bas (en été) sont plus spécifiques : cavités ou fissures dans les troncs, sous les écorces de vieux arbres, linteaux en bois de bâtiments agricoles, derrière des volets de maisons.

En Europe, les populations de Barbastelle subissent un déclin général depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, la situation la plus critique étant dans la partie nord de l'Europe de l'Ouest ; l'espèce est d'ailleurs classée comme vulnérable au niveau mondial. En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements. Elle est considérée comme vulnérable au niveau national, et comme déterminante à la fois aux niveaux régional et départemental. Sur le Marais de Gensac, elle a été contactée en lisière au nord du Grand Marais et à l'est du Petit Marais. Elle ne semble pas abondante.



- **La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)**

C'est une espèce anthropophile de plaine, que l'on trouve dans les agglomérations avec des parcs, des jardins, des prairies et au bord des grandes villes. Les colonies se rassemblent généralement dans les combles, où les individus se cachent (sous les chevrons ou les poutres). Les gîtes sylvestres semblent tout de même les intéresser, ils pourraient constituer la majorité des quartiers d'hiver. Elle chasse dans les jardins, au bord des bois, autour des lampadaires, et au-dessus d'autres zones anthropisées, pour capturer des coléoptères et des papillons de nuit. Elle est présente dans toute la France, mais est à surveiller. L'espèce n'est pas déterminante aux niveaux régional et départemental.

Sur la zone d'étude, elle a été contactée en chasse dans le Grand Marais et le Petit Marais, mais ne semble pas très abondante.



- **Le Vespère de Savi (*Hypsugo savii*)**

Le Vespère de Savi est une petite chauve-souris ressemblant un peu aux pipistrelles. Elle fréquente surtout le sud-est de l'Europe, et en France, elle est présente au sud d'une ligne Bordeaux – Besançon, mais des observations ponctuelles sont réalisées en dehors de cette aire de répartition connue. Cette espèce est inféodée aux milieux rocheux, principalement en zone montagneuse et méditerranéenne. Ses gîtes d'hiver et d'été sont surtout rupestres (cavités et fissures des rochers), mais elle utilise aussi parfois les constructions humaines et les fissures des arbres. Le Vespère chasse de préférence au-dessus des zones humides, d'un vol rapide et rectiligne. Il est considéré comme sédentaire, mais suite à des données récentes en dehors de son aire de répartition, comme c'est le cas ici, il est possible que cette espèce effectue des déplacements dont la distance et la finalité sont encore mal connus. La découverte de cette chauve-souris en Poitou-Charentes est récente, et elle n'apparaît donc pas dans la liste des espèces patrimoniales. Les contacts avec cette espèce dans la région restent cependant très rares.

Sur le site, le Vespère de Savi a été contacté au-dessus du Marais de Rulle et du Petit Marais, à deux périodes différentes. Il est néanmoins difficile de définir le statut de cette espèce erratique, les contacts étant très rare dans la région.



- **La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) et la Noctule commune (*Nyctalus noctula*)**

En Europe, les noctules sont toutes typiquement arboricoles. Ce sont de grandes migratrices qui peuvent parcourir plus de 1000 kilomètres entre leurs gîtes d'été et d'hiver.

La Noctule commune vit en grandes colonies, hibernant dans des arbres creux, des fissures de falaises ou de murs mais très rarement dans des grottes. Elle fréquente forêts et parcs où elle se nourrit de gros coléoptères et de papillons. Son aire de répartition couvre toute l'Europe sauf l'Irlande, l'Écosse, et le nord de la Scandinavie. Au niveau national, elle est considérée comme vulnérable et c'est une espèce déterminante aux niveaux régional et départemental.

La Noctule de Leisler recherche également les cavités arboricoles des milieux boisés, mais est signalée plus fréquemment dans les bâtiments. Elle chasse en hauteur au-dessus des prairies, forêts et étangs, également près de lampadaires. Elle va chercher en priorité des papillons de nuit et des coléoptères. Les points d'eau sont aussi des sites de chasse privilégiés où elle peut trouver des diptères et des trichoptères. En France, son aire de répartition est discontinue. Ces deux espèces sont considérées comme vulnérables au niveau national et ce sont des espèces déterminantes aux niveaux régional et départemental.

Sur la zone d'étude, les 2 espèces de noctules ont été contactées mais les effectifs semblent faibles.



Noctule commune

- **Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)**

Cette petite espèce affectionne les milieux aquatiques, où elle chasse souvent en grand nombre en volant au ras de l'eau, ainsi que les boisements rivulaires. Pour sa reproduction, ce murin recherche les vieux arbres présentant des cavités ou des fentes (chênes principalement), ainsi que du bâti proche de l'eau (ponts, moulins...) où il s'installe dans des fissures et disjoints entre les pierres. Il hiberne dans ces mêmes milieux mais également dans des cavités souterraines.

Sur la zone d'étude, ce murin a été contacté en chasse au-dessus du canal central du marais et du Ri de Gensac, souvent en assez grand nombre.



- **Le Murin de Natterer (*Myotis Nattereri*)**

Le Murin de Natterer est une espèce forestière qui affectionne les milieux boisés et les bords des ruisseaux et des étangs où il chasse des diptères à proximité de l'eau, mais aussi des araignées et des papillons. Été comme hiver, le Murin de Natterer se cache dans des fissures ou des disjointements (fissures des souterrains, cavités des ponts ou des arbres ou interstices entre les poutres). En France, l'espèce semble commune mais peu abondante et est à surveiller. Aux niveaux régional et départemental, le Murin de Natterer est considéré comme déterminant.

Sur la zone d'étude, le Murin de Natterer a été contacté en chasse dans les boisements alluviaux du Petit Marais.



- **La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*)**

La Pipistrelle commune est espèce anthropophile, qui vit principalement dans les villages et les grandes villes, mais est aussi présente dans les parcs, les jardins, les bois, les forêts. Les colonies occupent toutes sortes de gîtes, qu'ils soient arboricoles (trous de pic, fentes, fissures, ou autres arbres creux), ou cavernicoles (crevasses profondes des rochers, dans les fentes des murailles, dans les caves, les carrières, et les habitations). La Pipistrelle commune chasse en forêt ou en lisière, sur des points d'eau, et autour des lampadaires, qui attirent des insectes qu'elle apprécie. Elle est présente dans toute la France.

La Pipistrelle de Kuhl est également anthropophile, mais on la rencontre aussi dans les paysages karstiques. Elle apprécie les plaines et les vallées de montagne. Les colonies sont surtout dans les fissures des bâtiments, parfois dans les fentes des rochers (où se trouvent les quartiers d'hiver). Elle chasse autour des lampadaires, au-dessus de l'eau et des jardins et capture des petits diptères, des papillons, des trichoptères et des punaises. En France, elle est absente dans le quart nord-est du pays. Ces deux espèces sont considérées comme à

surveiller au niveau national, mais ne sont pas déterminantes aux niveaux régional et départemental.

Sur la zone d'étude, ce sont les 2 espèces qui ont été le plus contactées et ce sur tous les secteurs. La Pipistrelle commune reste toutefois la plus abondante.



Pipistrelle commune

- **La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)**

La Pipistrelle de Nathusius est la plus grande des pipistrelles. Elle est présente du Sud de la Scandinavie au Nord de l'Espagne, en Irlande, en Italie et atteint le Kazakhstan. L'essentiel des colonies de mise bas se situe au Nord et au Nord-Est de l'Europe centrale. En France, les preuves de reproduction restent anecdotiques. Typiquement migratrice, elle entreprend des mouvements saisonniers sur de très longues distances, avec un record de 1905 km, entre la Lettonie et la Croatie. Les distances au-delà de 1000 km sont fréquemment observées.

Sur le site, elle a été contactée à une seule reprise au-dessus du Grand Marais. Il s'agit probablement d'un individu en migration.



- **La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)**

La loutre est un mammifère qui était présent autrefois dans toute l'Europe. A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, elle fut la cible de piégeurs encouragés par les primes offertes par les administrations. En France, c'est à partir des années 30 que sa régression va devenir très nette dans le nord, l'est et le sud-est, pour ne plus former que 2 noyaux de populations, une sur la façade atlantique et l'autre dans le Limousin. Aujourd'hui, cette espèce a recolonisé la plupart des cours d'eau charentais. Ce mustélide discret aux mœurs aquatiques se nourrit de poissons, d'amphibiens, d'écrevisses, qu'il capture dans l'eau. La femelle élève ses petits dans un terrier creusé dans une berge, avec un accès direct dans la rivière. L'espèce est considérée comme déterminante au niveau régional comme au niveau départemental. Sur le site, elle a été observée sur le canal central du Grand Marais.



- **La Genette (*Genetta genetta*)**

La Genette est un mammifère carnivore discret, dont l'activité crépusculaire et nocturne ne facilite pas l'observation. En Europe, elle n'est présente qu'au sud-ouest (France et Espagne). Elle fréquente toute sorte de milieux, avec une prédilection pour les vallées rocheuses et les boisements, où elle gîte le plus souvent dans un arbre creux, ou sous un tas de bois. Son régime alimentaire est principalement composé de petits animaux (rongeurs, lézards, grenouilles...). La Genette est assez rare en Poitou-Charentes, où elle est considérée comme déterminante.

Sur le site, elle est présente au sud du Grand Marais, où elle fréquente les boisements alluviaux.



#### 3.4.2.2.2. Oiseaux

##### Espèces nicheuses :

- **Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)**

Ce rapace sédentaire est rare en Poitou-Charentes, où l'essentiel de la population fréquente les marais littoraux de Charente-Maritime. En Charente, le seul couple reproducteur est présent dans le marais de Gensac. Il niche au sol au sein de vastes roselières peu fréquentées, et les couples sont fidèles à leur site de reproduction. Le Busard des roseaux se nourrit de charognes et de petits animaux. Il souffre un peu partout de la destruction des zones humides nécessaires à sa reproduction.

Sur le site, un couple niche au sein du Grand Marais.



- **La Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)**

Cette fauvette migratrice fréquente les zones buissonneuses diverses, avec une préférence pour le bocage et les marais arborés. Elle niche dans les buissons et se nourrit de petits insectes. Cette espèce est en nette régression en Poitou-Charentes. Sur le site elle reste rare, puisque seulement 2 couples y ont niché en 2012.



- **La Fauvette grisette (*Sylvia communis*)**

La Fauvette grisette est une espèce migratrice qui fréquente les milieux ouverts entrecoupés de buissons isolés, les franges de marais et les clairières forestières. Comme sa cousine la Fauvette des jardins elle se nourrit de petits insectes et niche dans des buissons. Bien que plus commune que la Fauvette des jardins, ses effectifs diminuent régulièrement en Poitou-Charentes. Plusieurs couples (9-10) nichent dans le Marais de Gensac.



- **Le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*)**

Ce bel oiseau migrateur fréquente les milieux arborés de feuillus comme les peupleraies, forêts alluviales, chênaies, grands parcs... Difficile à voir, son chant très typique permet de déceler facilement sa présence. Il niche dans de grands arbres et se nourrit d'insectes et de fruits. Plusieurs couples nichent sur la zone d'étude.



- **Le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)**

Présent sur les quatre départements du Poitou-Charentes, le Martin-pêcheur d'Europe est strictement lié à l'eau. Etang, rivière, lac et prairies inondées... Cet oiseau piscivore fréquente nombre d'habitats aquatiques pour se nourrir et se reproduire. Sa survie dépend particulièrement de la disponibilité des ressources alimentaires. Un hiver trop rigoureux ou des sécheresses estivales peuvent provoquer une perte conséquente de ses effectifs. Cette mortalité peut toutefois être compensée par un succès de reproduction élevé, avec pour un couple expérimenté sur une saison de reproduction, l'élevage de trois nichées comptant chacune 6 à 7 jeunes. Le Martin-pêcheur a été fréquemment observé sur le canal central du marais et le Ri de Gensac. Un ou 2 couples nichent sur la zone d'étude.



- **La Mésange nonnette (*Parus palustris*)**

Cette mésange sédentaire fréquente les bois de feuillus et les parcs. Elle niche dans les arbres et se nourrit de petits invertébrés et de graines. Cette espèce reste assez rare en Poitou-Charentes, d'où son inscription sur la liste rouge régionale. Sur le site elle reste rare, puisqu'elle n'est présente qu'au sud du Grand Marais.



- **Le Milan noir (*Milvus migrans*)**

Rapace migrateur au long cours, le Milan noir arrive en France dès le mois de mars. En Poitou-Charentes, la moitié des populations s'installe autour des grands marais littoraux, l'autre partie s'installant près des cours d'eau, étangs et aussi dépôts d'ordures, où il prélève sa nourriture, composée essentiellement de poissons morts, charognes et animaux affaiblis. Il exploite aussi les routes et plaines céréalières pour y collecter les animaux écrasés ou blessés, ce qui peut parfois l'amener loin de l'eau. Sociaux, les couples peuvent nicher à proximité les uns des autres, où ils bâtissent une aire dans les zones boisées situées près de l'eau. Ils élèvent en moyenne 2 jeunes par an, et repartent vers l'Afrique dès le mois d'août. Une forte population de milans est présente dans le marais, avec au moins 15 nids occupés en 2012.



- **La Poule d'eau (*Gallinula ochropus*)**

Cette espèce sédentaire fréquente les milieux aquatiques divers comme les rivières, lacs, étangs, mares, canaux, etc... bonne nageuse, elle se nourrit de petits invertébrés aquatiques et niche au ras de l'eau dans un nid d'herbes sèches posé sur la végétation aquatique. La Poule d'eau niche dans le marais mais ne semble pas y être abondante, les contacts étant assez rares.



- **Le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*)**

Cette espèce sédentaire, qui devient erratique en période hivernale fréquente les milieux aquatiques divers, à condition de ne pas être dérangé. Il se nourrit de petits invertébrés aquatiques ou non et niche au sol dans la végétation dense des marais. Autrefois bien présent dans le Marais de Gensac, il ne subsiste aujourd'hui qu'un seul couple dans le Marais de Rulle.



- **La Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaeus*)**

Cette fauvette aquatique migratrice fréquente les zones humides et plus particulièrement les roselières, où elle niche et se nourrit de petits insectes. C'est une espèce plutôt nordique, qui est absente dans une grande partie du sud de la France. Suite à la destruction des marais et peut-être aussi à cause du réchauffement climatique, cet oiseau se raréfie de plus en plus en Poitou-Charentes.

Sur le site, de nombreux couples (8-9) nichent dans le Grand Marais et le Marais de Rulle.



- **Le Serin cini (*Serinus serinus*)**

Ce petit passereau sédentaire fréquente les zones buissonneuses entrecoupées de milieux ouverts, mais aussi dans les villes et villages. Il se nourrit de graines et de petits insectes. Le Serin cini est une espèce qui connaît un déclin prononcé dans la région Poitou-Charentes ces dernières années. Il est nicheur en périphérie du marais, près de la salle des fêtes.



### Espèces occasionnelles :

- **La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)**

Ce rapace migrateur arrive sous nos latitudes vers la mi-mai, ce qui en fait un migrateur tardif. Son régime alimentaire, constitué principalement d'insectes, et plus précisément d'hyménoptères, l'incite à prospecter des milieux divers : lisières et clairières forestières, prairies, friches, landes, pelouses sèches... La bondrée installe son nid à la cime d'un arbre au sein d'une forêt claire. Dès la fin du mois d'août, les couples se séparent et regagnent leurs quartiers d'hiver en Afrique. Ce rapace a été observé plusieurs fois au-dessus de la zone d'étude, mais ne semble pas y nicher.



- **Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)**

Le Busard Saint-Martin évolue dans des habitats ouverts avec une large variété de végétation pour les sites de nidification (prairies, céréales, marais, landes et jeunes plantations de conifères). Son régime alimentaire est surtout constitué de micromammifères dont il est très dépendant des fluctuations de populations.

Il niche de façon solitaire, parfois en colonies lâches. La femelle construit le nid à même le sol, dans la végétation haute et dense des cultures, des landes ou des parcelles en cours de boisement. Observé à plusieurs reprises en chasse au-dessus de la zone d'étude, il ne niche pas dans le marais.



- **L'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*)**

L'Oedicnème criard est une espèce migratrice qui fréquente les grandes plaines cultivées. Il niche à même le sol dans les parcelles céréalières, où il se nourrit de petits invertébrés. La région Poitou-Charentes accueille près du tiers de la population française, qui est en diminution régulière. Il n'est pas nicheur sur le site du marais, mais fréquente de façon occasionnelle les parcelles cultivées alentours.



- **Le Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*)**

Cette fauvette aquatique migratrice fréquente les zones humides parsemées de buissons, où elle niche et se nourrit de petits insectes. C'est une espèce plutôt nordique, qui atteint la Gironde au sud de son aire de répartition. Suite à la destruction des marais et peut-être aussi à cause du réchauffement climatique, cet oiseau se raréfie de plus en plus en Poitou-Charentes. Sur le site, le Phragmite des joncs a été contacté une seule fois, et ne niche pas dans le marais, malgré des conditions favorables.



### 3.4.2.2.3. Reptiles

- **Le Lézard vert (*Lacerta bilineata*)**

Le Lézard vert est un lézard de grande taille présent en France sur l'ensemble du territoire à l'exception du nord du Pays et de la Corse. Il affectionne particulièrement les lieux broussailleux ensoleillés telles les lisières de bois, les haies, les landes où il s'expose régulièrement durant la journée. Lors des fortes chaleurs et en fin de journée, il se réfugie généralement dans un terrier. Son hivernage débute en novembre et s'achève à la fin de l'hiver. A l'issue de la période de reproduction, les œufs pondus vers le mois de mai éclosent en septembre. Principalement insectivore, il se nourrit également de fruits et occasionnellement de jeunes micro-mammifères. L'espèce est à surveiller au niveau national, mais n'est pas déterminante aux niveaux régional ou départemental. Ce lézard est peu présent sur le marais, où il fréquente les lisières sèches.



- **Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**

Le Lézard des murailles habite les vieux murs, les tas de pierres, les rochers, les carrières, les éboulis, les talus des chemins et voies ferrées, les vignobles,... Diurne, agile et habile grimpeur, il s'abrite dans une anfractuosité du sol, une faille murale, une galerie de rongeurs... Il se nourrit d'insectes (diptères, orthoptères, lépidoptères) et d'araignées. Il existe une période de repos hivernal entre novembre et début mars. L'accouplement a lieu au printemps. La ponte intervient entre avril et juin. La femelle creuse un trou dans un talus pour déposer de deux à neuf œufs en une ou plusieurs fois. La durée de l'incubation est de quatre à onze semaines. Le Lézard des murailles est l'espèce française de lézard la plus commune. Il reste à surveiller au niveau national, mais n'est pas une espèce déterminante aux niveaux régional ou départemental.

Un peu plus abondant que le Lézard vert, il reste néanmoins assez rare sur la zone d'étude.



- **La Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissima*)**

La Couleuvre d'Esculape est un serpent non venimeux qui fréquente les milieux clairs et ensoleillés mais fuit l'extrême chaleur. Elle vit au sol, mais c'est un bon grimpeur que l'on peut rencontrer posté dans les arbres et arbustes de 15 à 30 m. Elle se nourrit principalement de petits mammifères (campagnols), mais aussi d'oisillons ou de lézards. La couleuvre d'Esculape n'est pas farouche et peut s'approcher des habitations.

Ce serpent se rencontre en Europe dans une bande qui va du centre de la France à la Tchécoslovaquie et au sud de la Pologne, de l'Espagne à la Grèce et en Turquie jusqu'au nord de l'Iran. En France, elle est à surveiller mais n'est pas déterminante aux niveaux régional ou départemental.

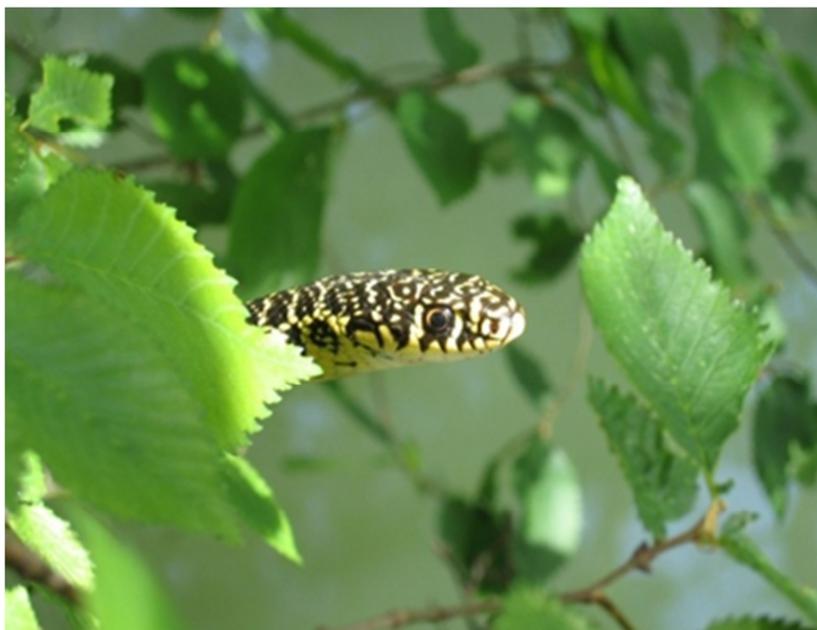
Elle a été observée au sud du Marais de Rulle, et ne semble pas abondante sur le site.



- **La Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)**

La Couleuvre verte et jaune est un serpent de grande taille pouvant atteindre et même dépasser 1,5 m de longueur. Elle fréquente généralement des habitats secs et broussailleux offrant de nombreuses possibilités de cachettes mais peut aussi être présente dans des zones humides. On la trouve principalement au sol, mais c'est une bonne grimpeuse qui, à l'occasion, peut chasser dans des buissons ou arbustes. Les œufs et oisillons font donc partie de son régime alimentaire et parfois les amphibiens bien que les lézards, serpents et petits mammifères constituent ses proies favorites. La période d'activité se situe généralement de mars à octobre. Les pontes sont déposées au mois de juillet, dans des trous parmi des pierres et les couleuvreaux éclosent aux mois de septembre et octobre, peu avant l'hibernation. La Couleuvre verte et jaune est une espèce dont la répartition mondiale, à tendance méridionale, est relativement réduite et limitée à la France, la Suisse, l'Italie ainsi que quelques îles méditerranéennes. En France, elle est à surveiller, mais elle n'est pas déterminante aux niveaux régional et départemental.

Comme la Couleuvre d'Esculape, elle ne semble pas abondante sur le site, où elle a été observée au sud du Petit Marais.



#### 3.4.2.2.4. Amphibiens

- **La Grenouille agile (*Rana dalmatina*)**

La Grenouille agile est caractérisée par un petit territoire, guère plus de 40 m<sup>2</sup>, explorés en une nuit, et à peine 200 m entre la mare, ou le fossé nuptial, et le terrain de chasse estival. Contrairement à d'autres anoures, la Grenouille agile hiberne bien souvent près de l'eau, quitte à effectuer une courte migration pré-nuptiale dès l'automne, pour être à pied d'œuvre au premier printemps. Les femelles, les premières, quittent mares et fossés après la reproduction, pour gagner le couvert des grandes herbes. Elles s'y régaleront, jusqu'à l'automne, de diptères, lépidoptères, orthoptères, capturés chaque nuit au cours de longs

postes d'affût. Cette espèce médio-européenne est largement répartie en France, en dehors du bassin méditerranéen.

Sur la zone d'étude, la Grenouille agile n'est pas très abondante, et quelques pontes ont été observées çà et là dans des fossés et layons en eau au printemps sur le marais.



#### 3.4.2.2.5. Insectes

- **L'Aesche printanière (*Brachytron pratense*)**

L'Aesche printanière est présente partout en France, mais elle est moins répandue dans le sud-ouest et évite les reliefs. En Poitou-Charentes, elle est assez rare, d'où son inscription sur la liste rouge. Cette espèce précoce fréquente les milieux aquatiques stagnants ou faiblement courants bordés par une végétation rivulaire dense. Les adultes sont visibles d'avril à la mi-juin. Sur le site, elle a été observée sur un fossé en eau au nord du Marais de Rulle.



- **Le Gomphe semblable (*Gomphus simillimus*)**

Le Gomphe semblable est présent dans le sud-ouest de la France. En Poitou-Charentes, il est bien présent mais se raréfie vers l'ouest. Ce gomphe fréquente les rivières et fleuves, avec une préférence pour les parties calmes. Les adultes sont visibles de mai à juillet. Sur le site, cette libellule a été observée sur la partie aval du Ri de Gensac, mais ne semble pas s'y reproduire. Il est probable que les individus contactés au cours de l'étude proviennent du fleuve Charente, au nord de la zone d'étude.



- **Le Leste des bois (*Lestes dryas*)**

Le Leste des bois est une espèce discrète présente partout en France mais généralement peu abondante. En Poitou-Charentes ce leste est rare, notamment dans notre département où les données sont peu nombreuses. Il fréquente les milieux aquatiques stagnants de faible profondeur, généralement temporaires et bien végétalisés. Les adultes sont visibles de mai à octobre. Sur le site, le Leste des bois a été observé dans le Grand Marais, en bordure des canaux, avec des effectifs faibles.



- **La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisi*)**

La Cordulie à corps fin est une espèce bien répartie dans le sud-ouest de la France, plus dispersée au nord-est. En Poitou-Charentes, cette cordulie est encore bien présente le long des grands cours d'eau et de leurs affluents. Cette espèce fréquente les cours d'eau à courant lent et plus rarement les étangs, bordés par une ripisylve arborée dense. Les adultes sont visibles de mai à août et les accouplements et la ponte ont lieu en mai et juin. Les larves se développent dans le système racinaire immergé des arbres riverains, ainsi que dans les sédiments pendant 2 à 3 ans. Les immatures quittent ensuite le milieu aquatique pour suivre leur maturation sexuelle et peuvent alors s'éloigner fortement de leur lieu d'émergence et l'on peut les observer en chasse dans des clairières forestières éloignées de tout milieu aquatique.

Elle a été observée en plusieurs secteurs du Ri de Gensac, où une petite population se reproduit.



- **La Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*)**

La Cordulie métallique est présente sur l'ensemble du territoire français, même si elle est mieux représentée dans les massifs montagneux. En Poitou-Charentes, bien que présente dans chaque département, cette aeschne reste rare, ce qui lui a valu son inscription sur la liste rouge régionale. Cette belle espèce fréquente les petits cours d'eau ombragés, ainsi que les mares et étangs bordés d'une végétation arborée dense. Les adultes sont visibles de mai à août, et les accouplements et la ponte ont lieu en juillet. Les larves se développent dans les sédiments pendant 2 à 3 ans, et l'émergence s'effectue à proximité de l'eau en position verticale sur les supports disponibles. Les immatures quittent ensuite le milieu aquatique pour suivre leur maturation sexuelle et peuvent alors s'éloigner fortement de leur lieu d'émergence, et l'on peut les observer en chasse dans des clairières forestières éloignées de tout milieu aquatique, où ils passent facilement inaperçus.

Cette libellule a été observée sur le canal central du Grand Marais, sans preuve de reproduction.



- **Le Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*)**

Ce grand criquet à dominante verte est inféodé aux prairies humides. Les adultes sont visibles d'août à octobre, avec des densités parfois importantes. Cette espèce s'est considérablement raréfiée en France suite à la destruction de nombreuses zones humides. En Poitou-Charentes, le Criquet des roseaux est encore bien présent dans les biotopes qui lui correspondent. Sur le site, ce criquet a été observé dans des prairies humides en périphérie du marais.



- **Le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*)**

Ce beau criquet coloré fréquente les mêmes milieux que le Criquet des roseaux, avec qui il cohabite fréquemment, même s'il est souvent bien moins abondant. Le Criquet ensanglanté est en voie de disparition un peu partout en France, suite aux atteintes subies par les zones humides. En Poitou-Charentes, il est plus rare que le Criquet des roseaux et semble plus exigeant en termes de biotope que ce dernier. Sur le site, ce criquet a été observé dans des prairies humides en périphérie du marais, en compagnie du Criquet des roseaux.



- **Le Grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*)**

Ce petit grillon uniformément noir fréquente les prairies marécageuses. Les adultes sont visibles de juin à août, et se repèrent grâce à la stridulation des mâles. C'est une espèce assez rare à l'échelon national comme départemental, elle est donc considérée comme déterminante en Poitou-Charentes. Sur le site, le Grillon des marais est surtout présent dans les prairies humides en périphérie du marais.



- **Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)**

C'est le plus grand coléoptère d'Europe, la taille variant de 20 à 50 mm pour les femelles et de 35 à 85 mm pour les mâles ; Chez le mâle, les mandibules brun rougeâtre peuvent atteindre le tiers de la longueur du corps et rappellent les bois d'un Cerf.

La durée du cycle de développement est de cinq à six ans, voire plus. L'habitat larvaire est le système racinaire de souche ou d'arbres dépérissant, essentiellement Chênes, mais aussi nombreux autres feuillus, tels les Aulnes, Saules, Châtaigniers... les larves étant saproxylophages (elles consomment le bois mort). La période de vol des adultes est d'environ un mois et les observations s'échelonnent de mai à juillet - août dans le sud.

L'espèce se rencontre dans toute l'Europe et toute la France. Elle n'est pas menacée en France, mais semble en déclin au nord de son aire de répartition (Pays-Bas, Danemark, Suède). Du fait de sa répartition et de son abondance, cette espèce, bien qu'inscrite à la directive Européenne, n'est pas considérée comme déterminante en Poitou-Charentes.

Sur la zone d'étude, le Lucane a été observé çà et là en lisière des boisements. Cette espèce est encore abondante dans la région.



- **La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)**

La Rosalie est un capricorne de 20 à 40 mm dont le corps est couvert d'un duvet bleuté. En France, elle est surtout présente dans les massifs montagneux, où elle occupe les hêtraies-sapinières. Les populations de plaine sont principalement observées dans l'ouest, au sein des forêts alluviales, comme c'est le cas ici. Les larves xylophages se nourrissent de bois mort de frênes, de saules et d'aulnes, et leur durée de développement est d'environ 2 ans. Les adultes sont visibles en juillet et août, où ils volent en journée à la recherche de sève.

s'écoulant d'arbres blessés. Cette espèce, protégée aux niveaux européen et national, est peu commune en Poitou-Charentes.

Elle a été observée en lisière nord du Grand Marais, dans une prairie humide, et ne semble pas abondante sur le site.



***D'une manière générale, les espèces animales patrimoniales (ou non) présentes sur la zone d'étude ont besoin d'une mosaïque de milieux "naturels" diversifiés et en bon état de conservation, reliés entre eux par des corridors écologiques (haies, ruisseaux...) et alternant avec des zones boisées et ouvertes, ainsi que des milieux aquatiques variés et peu pollués, riches en végétation aquatique et héliophyte.***

#### 3.4.3. Espèces disparues

Parmi les espèces végétales et animales patrimoniales signalées dans la fiche ZNIEFF de 1985, quelques-unes n'ont pas été observées lors des prospections menées dans le cadre de cette étude. Concernant la flore, l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) n'a pas été retrouvé. Chez les mammifères, la Musaraigne aquatique (*Neomys fodiens*), le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) et le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) n'ont pas été observés. Chez les oiseaux, le Busard cendré (*Circus pygargus*), la Locustelle lusciniôide (*Locustella luscinioides*) et la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*) et le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), autrefois nicheurs sur le site, sont à présent absents (le Bruant des roseaux reste présent en période d'hivernage). Enfin chez les amphibiens, la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) et le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) semblent également avoir disparu du marais.

#### 4. Orientations de gestion

Les orientations de gestion qui vont être déclinées ici répondent, avant tout, à une nécessité de conservation et de restauration de la diversité biologique. Néanmoins, elles ne visent pas à exclure les activités humaines de ce site.

Ces orientations doivent donc permettre de faire en sorte que les activités humaines soient des facteurs d'équilibre et de maintien du patrimoine naturel et contribuent à conserver les caractéristiques du site concerné.

##### 4.1. Rappel des enjeux

Le Marais de Gensac-la-Pallue est le plus grand des marais alcalins du département de la Charente, et l'un des plus importants de la région Poitou-Charentes, hors grands marais côtiers. Autrefois, d'autres grands marais identiques s'étendaient notamment dans les vallées de la Boème, de l'Aume et de la Lizonne. Ils ont aujourd'hui presque entièrement disparu, ce qui accentue d'autant plus l'importance et le caractère relictuel du site de Gensac.

L'étude écologique réalisée en 2012 et 2013 montre que l'état de conservation du marais n'est pas optimum et nécessite des actions de restauration. Les principales menaces identifiées sont les suivantes :

- Quantité et qualité des eaux : une étude spécifique va être réalisée sur le marais prochainement, mais il semble qu'un problème de qualité des eaux existe ici : nous avons constaté un envasement important de certains canaux du marais et secteurs du Ri de Gensac, et les écosystèmes aquatiques (hors poissons, non traités ici) ne sont pas en bon état de conservation. La remise en état de certains ouvrages hydrauliques devrait également être envisagée, afin de contrôler plus efficacement les échanges complexes qui s'effectuent entre le marais et le Ri.
- Espèces invasives : nous avons constaté la présence de plusieurs espèces végétales et animales invasives, qui contribuent ici à la dégradation des milieux aquatiques : la Jussie, le Myriophylle du Brésil, et dans une moindre mesure le Lagarosiphon, forment des herbiers aquatiques denses qui colonisent les secteurs envasés du Ri et remplacent petit à petit les espèces autochtones (on notera que ces plantes aquatiques n'ont pas encore colonisé le marais lui-même) ; l'Ecrevisse de Louisiane a colonisé l'ensemble du réseau hydrographique concerné ici, et la grande quantité d'individus observés présage une population très importante, facteur de dégradation très rapide de la biodiversité aquatique, aussi bien animale que végétale, suite à la pression de prédation exercée par cette espèce omnivore très vorace.
- Dynamique naturelle de la végétation : certains habitats transitoires, comme les formations à Marisque, les bas-marais alcalins ou les prairies humides, nécessitent une gestion périodique afin de bloquer l'évolution naturelle de la végétation qui conduit à terme au boisement alluvial, constituant l'habitat climacique sur ce type de sol. Au cours de l'étude, nous avons observé une fermeture progressive des milieux ouverts du marais, et aussi l'abandon des pratiques de fauche sur certaines prairies.

Heureusement, si des menaces ont été identifiées, nous avons également pu constater des points positifs :

- Qualité de l'espace « tampon » entre le marais et les espaces agricoles alentours : une zone de boisements alluviaux en bon état, plus ou moins large, entrecoupée de prairies, ceinture la totalité du marais et assure en partie la filtration des intrants agricoles et urbains, peu compatibles avec le caractère oligotrophe du marais.
- Relative tranquillité du site : le marais reste actuellement un espace peu fréquenté, notamment en période de nidification, ce qui assure la quiétude des espèces animales présentes.
- Entretien des layons : l'entretien annuel d'un certain nombre de layons au sein du marais permet le maintien de l'habitat « bas-marais alcalin » et des espèces végétales rares associées. En l'absence de cet entretien, un certain nombre d'espèces végétales auraient disparu du site (Orchis des marais notamment).

On notera que le Marais de Gensac-la-Pallue est inclus dans le périmètre du site Natura 2000 FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents », et peut donc bénéficier à ce titre d'actions financées, notamment concernant la gestion des milieux naturels et les actions de sensibilisation auprès de la population.

#### 4.2. Objectifs à long terme

Suite à ces différents constats, nous pouvons définir un certain nombre d'objectifs visant à assurer la pérennité du marais dans le temps, pour les générations futures :

- Assurer la pérennité des éléments du patrimoine naturel (habitats et espèces) identifiés sur le marais : des actions de restauration et de gestion devront être mises en place dans les années à venir. La structure et les fonctions des habitats naturels remarquables devront être préservées et améliorées, en veillant à conserver leur diversité, qu'il s'agisse de leurs stades dynamiques ou de leurs différents faciès, afin de créer une mosaïque favorable à la biodiversité.
- Favoriser la (re)colonisation du site par des espèces animales et végétales disparues ou potentielles : cette reconquête n'est possible que si les milieux naturels sont en bon état de conservation et les corridors écologiques (ici le Ri de Gensac, qui assure la liaison avec le fleuve Charente) maintenus également en bon état.
- Valoriser le site, par le biais d'actions de communication et de sensibilisation ciblées dans le temps et l'espace, tout en veillant à garder la tranquillité du site.
- Mettre en place un suivi écologique : afin de vérifier l'efficacité des mesures de restauration et de gestion mises en place.

### 4.3. Objectifs opérationnels

Afin d'améliorer l'état de conservation du marais et sa perception auprès de la population, nous proposons des pistes d'actions concrètes à mener sur le terrain :

#### 4.3.1. *Actions de restauration et de gestion*

- Contrôler les populations d'espèces animales et végétales invasives (jussie, myriophylle, écrevisses américaines...) : des campagnes d'arrachage de la jussie ont déjà été menées sur le Ri de Gensac ; ces campagnes pourront être renouvelées régulièrement, en prenant également en compte le Myriophylle du Brésil et le Lagarosiphon. Concernant les écrevisses, des nasses flottantes pourraient être mises en place en différents points du marais et relevées régulièrement. Bien que peu abondant, le ragondin fréquente également le marais ; en cas de piégeage de celui-ci, il convient d'utiliser des pièges munis de trappes à vison (si ce n'est pas déjà le cas). Même s'il s'avère pratiquement impossible d'éradiquer ces espèces, un contrôle régulier pourra permettre de limiter leur développement.
- Mise en place d'une restauration, puis d'une gestion adaptée des milieux naturels : cette mesure concerne principalement les habitats herbacés (bas-marais, formations à marisques, milieux arbustifs, prairies) qui devront faire l'objet d'un entretien régulier (fauche, débroussaillage) afin de garder et d'améliorer leur caractère patrimonial. On notera que cet entretien ne pourra être mis en place que si le gestionnaire dispose d'une maîtrise foncière ou d'usage sur des parcelles du site.  
Le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) possède une expérience et des moyens pour assurer la gestion des milieux naturels, et pourrait devenir un partenaire privilégié pour l'entretien du site.  
Le marais est inclus dans le périmètre d'une zone Natura 2000 et peut donc bénéficier de mesures de gestion préconisées dans le Document d'Objectifs du site (DOCOB). La LPO est actuellement en charge de ce dossier.
- Renforcement de l'espace « tampon » entre le marais et les espaces agricoles environnants : déjà en bon état, la bande de boisement qui ceinture le marais devra être maintenue, en veillant qu'elle ne gagne pas dans sa partie intérieure au détriment du marais. En cas d'exploitation de certaines parcelles, il conviendra d'éviter les coupes à blanc et de laisser de vieux arbres et du bois mort. Une limitation des intrants agricoles pourrait être envisagée en périphérie du marais, ainsi qu'un renforcement des bandes enherbées, notamment en bordure de fossés qui alimentent le marais.
- Améliorer la gestion hydraulique du marais : une étude hydrologique complète va être réalisée prochainement afin de comprendre les échanges qui s'effectuent entre le marais et le Ri. Les conclusions de ce travail permettront de mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements et d'y remédier.
- Restaurer la qualité du Ri de Gensac : le bon état de conservation de cette petite rivière est important, puisqu'elle sert de corridor écologique reliant le marais au fleuve Charente, pour les espèces terrestres et aquatiques. Outre le problème des espèces invasives déjà évoqué, on observe un engorgement important sur certains secteurs qui nuit à l'oxygénation de l'eau. Des opérations ponctuelles de désengorgement pourront être réalisées sur les zones les plus touchées.

- Améliorer les connaissances biologiques du site : certains groupes faunistiques, comme les poissons ou les mollusques, n'ont pas fait l'objet de recherches spécifiques et s'avèrent de bons bio-indicateurs pour la qualité des milieux.
- Engager des actions de maîtrise foncière et d'usage : afin de mettre en place une gestion concertée efficace, il paraît nécessaire de pouvoir intervenir sur des surfaces suffisantes.

#### 4.3.2. Actions de valorisation

- Engager des actions éducatives autour du marais : des animations pourront être réalisées auprès des scolaires et du grand public sur la thématique du marais, avec des visites sur le site.
- Réaliser des documents de communication et de sensibilisation pour la population

## CONCLUSION

Le département de la Charente et la commune de Gensac-la-Pallue sont mobilisés pour assurer la sauvegarde de cet espace naturel exceptionnel qu'est le Marais de Gensac. Le site abrite encore de nombreuses espèces animales et végétales, ainsi que des habitats à haute valeur patrimoniale, qu'il est indispensable de conserver.

L'Association Charente Nature se tient à la disposition des acteurs locaux et départementaux pour les accompagner dans la mise en œuvre d'actions de conservation et de valorisation de ce site.

## **BIBLIOGRAPHIE**

BARATAUD M. – 2012 – *Ecologie acoustique des chiroptères d'Europe*. Biotope Editions. 344 p.

BARON Y. – 2010 - *Les plantes sauvages & leurs milieux en Poitou-Charentes*. 351 p.

BELLMANN H., LUQUET G. – 2009 – *Guide de sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale* – Delachaux & Niestlé éd. 383 p.

Biotope – 2009 – *Site Natura 2000 FR5402009 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents »* Document d'objectifs. 238 p.

BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J-C. – 1997 – *Nomenclature CORINE Biotopes, Types d'habitats français*. 217 p.

BOURNERIAS M. ARNAL G. & BOCK C. – 2001 – *Guide des groupements végétaux de la région parisienne*. Belin ed. 639 p.

CHARENTE NATURE – 1999 – *Atlas des oiseaux hivernants de Charente*. N° spécial PICA, revue d'écologie charentaise n°20-21. 169p.

HAZEL L. & DA ROS M. – 2002 – *L'encyclopédie des traces d'animaux d'Europe*. D & N éd. 384 p.

COSTE H. – 1990 – *Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes*. Tomes I, II et III. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard.

FIERS V. , GAUVRIT B. , GAVAZZI E. , HAFFNER P. , MAURIN H. – 1997 – *Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques*. Col. Patrimoines naturels, volume 24 – Paris, Service de Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225 p.

JOURDE P. & TERRISSE J. – 2001 – *Espèces animales et végétales déterminantes en Poitou-Charentes*. Coll. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers, 154 p.

LAFRANCHIS T. – 2000 – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles*. Collection Parthénope, Biotope éd. 448 p.

POITOU-CHARENTES NATURE (2000) – *Chauves-souris du Poitou-Charentes – Atlas préliminaire*. Cahiers techniques, Poitou-Charentes Nature, Poitiers. 96 p.

POITOU-CHARENTES NATURE (2002) – *Amphibiens & reptiles du Poitou-Charentes - Atlas préliminaire*. Cahiers techniques Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers. 112 p.

POITOU-CHARENTES NATURE ; TERRISSE J. (coord. Ed) (2006) – *Catalogue des habitats naturels du Poitou-Charentes*. Cahiers techniques du Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature, Poitiers. 68 p.

POITOU-CHARENTES NATURE ; TERRISSE J. (coord. Ed) (2012) – *Guide des habitats naturels du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-comte. 476 p.

POITOU-CHARENTES NATURE (Ed), 2009. – *Libellules du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-Comte. 256 p.

PREVOST O. et GAILLEDROT M. (Coords), 2011. *Atlas des mammifères sauvages du Poitou-Charentes*. Poitou-Charentes Nature, Fontaine-le-comte. 304 p.

RIGAUD T. & GRANGER M. – 1999 – *Livre rouge des oiseaux nicheurs du Poitou-Charentes*. LPO Vienne – Poitou-charentes Nature, Poitiers, France. 236 p.

SARDIN J-P. – 1985 – ZNIEFF N°81 « Marais de Gensac-la-Pallue »

SARDIN J-P. –1995 – *Les oiseaux de Charente*. Charente Nature. 189 p.

SVENSSON L. , MULLARNEY K. , ZETTERSTROM D. & GRANT P. – 2000 – *Le guide ornitho*. D & N éd. 399 p.

TERRISSE J. – 2000 – *Habitats déterminants en Poitou-Charentes*. LPO – DIREN Poitou-Charentes. 25 p.